

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 569

26 mars 2011

SOMMAIRE

AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) Sàrl	27309	Moreno Estate Sàrl	27302
A.C.M. Wood Chemicals Holdings S.A. ..	27308	Northstar Europe S.A.	27300
ADF Comptabilité S.A.	27311	O.D.E. Investments SCI	27302
Advent Aircom Luxembourg	27309	Optimax Invest s.à r.l.	27301
AI Global Strategies S.A.	27304	Optimax s.à r.l.	27301
A + T architecture S.A.	27309	Optique Denuit S.à r.l.	27301
Auberge-Royale S.à r.l.	27304	Optique Poensgen S. à r.l.	27301
BA Consulting S. à r.l.	27304	Ottodana S.A.	27308
BA Consulting S. à r.l.	27304	Paneton Holding S.A.	27312
Beach Group SLF, Luxembourg Branch	27311	Pingoon S.A.	27303
Colp S.à r.l.	27304	Pro Fencing Investments Sàrl	27303
Colp S.à r.l.	27305	Project Bird GP ULC SCS	27312
Euro-Assur Sàrl	27305	Restaurant Chinois YONG-HONG S.à r.l.	27302
Euro Investments (E) S.A.	27266	Rigby S.A.	27303
Europrom S.A.	27305	Serru-Sani S.à r.l.	27308
Folco TOMASINI	27305	Shamil Real Estate Investment S.A.	27307
ING UKL Loan Investment Co. S.A.	27300	Smartlighting	27300
ISIB S.à r.l.	27303	Smartlighting	27302
Jardinage Vitali S. à r.l.	27299	Syncom Investments S.A.	27310
Josten.Lu S.A.	27303	TCC Investments Luxembourg S.à r.l. ..	27309
Jumbio S.A.	27307	The European Asset Value Fund	27310
J'y Crois S.à r.l.	27302	Titan (Germany) S.à r.l.	27310
Kabalux Sàrl	27307	Trilon (Luxembourg) S.à r.l.	27310
Kannergaart Sàrl	27306	Ulderich S.A.	27305
Langehegermann S.à r.l.	27307	Vaunage Invest S.A.	27311
LIA - Letzeburger Immobilien Agence ..	27300	VGSSE S.A.	27306
Luxcellence	27301	Viable Holding S.A.	27310
Luxtech Computersystems S.à r.l.	27307	Viala S.à r.l.	27311
L.V.F. s.à r.l.	27306	Via Santé S.A.	27306
Maison Bintz S.à r.l.	27306	Wetra Sàrl	27311
MK Architectes S.à r.l.	27308	Ytter Design	27308

Euro Investments (E) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 107.973.

In the year two thousand ten, on the twenty-second of December,
before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Euro Investments (E) SA, a Luxembourg public limited company (société anonyme) established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 107.973, having its registered office at 18, rue Robert Stümper (Immeuble B), L-2557 Luxembourg incorporated pursuant to a deed of the Maître Blanche MOUTRIER, notary then residing in Esch-sur-Alzette of 12 May 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -N°976 on 3 October 2005 that has last been amended pursuant to a notarial deed of Me Jean-Joseph Wagner on 28 May 2010, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) number 1680 of 18 August 2010 (the Company).

The Meeting is opened with Mr Gérard Neiens, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, as chairman. The chairman appoints Mrs Isabel Dias, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, as secretary of the Meeting. The Meeting elects Mr Raymond Thill, private employee, residing professionally at the same address, as scrutineer of the Meeting. The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I. the shareholders of the Company (the Shareholders) present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will be signed by the Shareholders, present and/or the holders of the powers of attorney who represent the Shareholders who are not present, and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the persons who represent the Shareholders who are not present and the undersigned notary, will remain attached to these minutes;

II. it appears from the attendance list that all the nineteen millions (19,000,000) ordinary shares represented by 5,278,200 class A shares, 5,278,200 class B shares, 4,221,800 class C shares and 4,221,800 class D shares, each having a par value of EUR 0,1, representing the entire subscribed share capital of the Company of EUR 1,900,000, are present or duly represented at the Meeting. The Shareholders present or represented confirm that they had due notice, and have been duly informed, of the agenda prior to the Meeting. The Meeting decides to waive the convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, as set out below;

III. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Acknowledgment of a permitted transfer of shares of the Company (the Shares) between the Shareholders with respect to 2,903,200 existing issued class A shares of the Company (Class A Shares) and thus decision to convert these 2,903,200 Class A Shares into 2,903,200 class B shares of the Company (Class B Shares), and subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles of Association).

3. Express acknowledgment that no preferential subscription right in respect of Shares of the same class of Shares shall be allocated to the Shareholders by including a new last paragraph into article 5 of the Articles of Association which shall read, in its English version, as follows:

"The holders of any Class of Shares shall not dispose of a preferential subscription right in respect of Shares of the same Class of Shares."

4. Insertion of a new article 7.12 of the Articles of Association which shall read, in its English version, as follows:

"It is agreed that any time a Shareholder is the beneficiary of a Transfer of Shares from another Shareholder, the transferred Shares will automatically be converted into Shares of the category already held by the transferee Shareholder.

The Board shall expressly have all authority and powers to enact such conversion of Shares into the Articles of Association in front of a Luxembourg notary in order to amend the Articles of Association in accordance with such Transfer of Shares between Shareholders."

5. Insertion of a new article 7 into the Articles of Association titled "Redemption of Shares" in respect of the possibility for the Company to redeem, in whole or in part at any given time, its own Shares as well as to issue redeemable Shares in accordance with article 49-8. of the Law, and insertion of the terms and conditions of the redeemable Shares.

6. Subdivision of each of the existing 4 classes of Shares into 6 subclasses so that the share capital of the Company shall be represented by 1,583,460 ordinary A-1 Shares, 1,583,460 ordinary B-1 Shares, 1,266,540 ordinary C-1 Shares, 1,266,540 ordinary D-1 Shares, 1,319,550 ordinary A-2 Shares, 1,319,550 ordinary B-2 Shares, 1,055,450 ordinary C-2 Shares, 1,055,450 ordinary D-2 Shares, 923,685 ordinary A-3 Shares, 923,685 ordinary B-3 Shares, 738,815 ordinary C-3 Shares, 738,815 ordinary D-3 Shares, 659,775 ordinary A-4 Shares, 659,775 ordinary B-4 Shares, 527,725 ordinary C-4 Shares, 527,725 ordinary D-4 Shares, 527,820 ordinary A-5 Shares, 527,820 ordinary B-5 Shares, 422,180 ordinary C-5

Shares, 422,180 ordinary D-5 Shares, 263,910 ordinary A-6 Shares, 263,910 ordinary B-6 Shares, 211,090 ordinary C-6 Shares, and 211,090 ordinary D-6 Shares.

7. Conversion of the 1,319,550 A-2 Shares, 1,319,550 B-2 Shares, 1,055,450 C-2 Shares and 1,055,450 D-2 Shares into preferred Shares, and subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles of Association.

8. Conversion of the 923,685 A-3 Shares, 923,685 B-3 Shares, 738,815 C-3 Shares and 738,815 D-3 Shares into ordinary redeemable Shares, and subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles of Association.

9. Conversion of the 659,775 A-4 Shares, 659,775 B-4 Shares, 527,725 C-4 Shares and 527,725 D-4 Shares into preferred redeemable Shares, and subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles of Association.

10. Conversion of the 527,820 A-5 Shares, 527,820 B-5 Shares, 422,180 C-5 Shares and 422,180 D-5 Shares into privileged nonvoting Shares, and subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles of Association.

11. Conversion of the 263,910 A-6 Shares, 263,910 B-6 Shares, 211,090 C-6 Shares and 211,090 ordinary D-6 Shares into privileged convertible non-voting Shares, and subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles of Association.

12. Subsequent renumbering and full restatement of the Articles of Association in their entirety, with insertion or changes, and to the extent necessary, of definitions, headings and/or subheadings in the Articles of Association.

13. Authorisations for the amendment of the share register of the Company in view of the various preceding points of the present agenda, and authorisation and powers given to any lawyer of Allen & Overy Luxembourg to amend the said register accordingly.

14. Ancillary provisions.

IV. the Meeting, after deliberation, passes the following resolutions by an unanimous vote:

First resolution

The entirety of the voting corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices as all Shareholders present or represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting acknowledges the Unrestricted Transfer (as defined in the Articles of Association) implemented between the Shareholders with respect to 2,903,200 existing Class A Shares and thus decides upon the conversion of these 2,903,200 existing Class A Shares, having a par value of EUR 0.1 each, into 5,278,200 Class B Shares, having a par value of EUR 0.1 each, and, as a consequence, the Meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association accordingly.

Following this conversion, the entire subscribed share capital of the Company is represented by 5,278,200 Class A Shares, 5,278,200 Class B Shares, 4,221,800 class C shares of the Company (Class C Shares) and 4,221,800 class D shares of the Company (Class D Shares), each having a par value of EUR 0.1.

Third resolution

The Meeting decides to expressly waive the option provided by article 32-3. (2) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) and to not allocate to the Shareholders any preferential subscription right in respect of Shares of the same Class of Shares, and thus decides to insert expressly a new last paragraph into article 5 of the Articles of Association, which shall read, in its English version, as follows:

"The holders of any Class of Shares shall not dispose of a preferential subscription right in respect of Shares of the same Class of Shares."

Fourth resolution

The Meeting decides to insert a new article 7.12 into the Articles of Association which shall read, in its English version, as follows:

"It is agreed that any time a Shareholder is the beneficiary of a Transfer of Shares from another Shareholder, the transferred Shares will automatically be converted into Shares of the category already held by the transferee Shareholder.

The Board shall expressly have all authority and powers to enact such conversion of Shares into the Articles of Association in front of a Luxembourg notary in order to amend the Articles of Association in accordance with such Transfer of Shares between Shareholders."

Fifth resolution

The Meeting decides that (i) the regularly constituted meeting of the Shareholders shall be able to redeem, in whole or in part at any given time, its own Shares, and (ii) the Company generally shall be able to issue redeemable Shares in accordance with article 49-8. of the Law, and thus decides to insert a new article 7 into the Articles of Association titled "Redemption of Shares", which shall read, in its English version, as follows:

"The Company may redeem, in whole or in part at any given time, its own Shares within the limits set forth by the Law and the Articles of Association.

The Company shall be authorised to issue redeemable Shares in accordance with article 49-8. of the Law.

Any redeemable Shares issued or to be issued by the Company shall not be subject to a maturity date, i.e. a date on which such Shares shall be mandatorily redeemed by the Company.

The share capital of the Company may be reduced through the redemption and cancellation of Shares, provided however that such reduction is implemented via the redemption and cancellation of the entirety of either the Preferred Shares, the Ordinary Redeemable Shares, the Preferred Redeemable Shares, the Privileged Shares, or the Convertible Shares.

In the event of a share capital reduction of the Company via the redemption and cancellation of either the Preferred Shares, the Ordinary Redeemable Shares, the Preferred Redeemable Shares, the Privileged Shares, or the Convertible Shares, such cancellation and redemption shall be made in the following order:

- (i) first, all Privileged Shares;
- (ii) second, all the Convertible Shares;
- (iii) third, all the Preferred Redeemable Shares;
- (iv) fourth, all the Ordinary Redeemable Shares; and
- (v) finally, all the Preferred Shares.

In the event of a reduction of share capital through the redemption and the cancellation of either the Preferred Shares, the Ordinary Redeemable Shares, the Preferred Redeemable Shares, the Privileged Shares, or the Convertible Shares, each of the Shares gives right to the holder thereof, notwithstanding any other provision of the Articles of Association, to the Available Amount pro rata to the number of Shares in existence.

The redemption and cancellation by the Company of Shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of, and on the terms and conditions to be decided upon by, the Sole Shareholder or the General Meeting, as applicable. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles of Association shall apply in respect of the redemption and cancellation by the Company of its own Shares."

, and to renumber the following articles of the Articles of Association accordingly.

Sixth resolution

The Meeting resolves to subdivide each of the four (4) existing classes of Shares into six (6) subclasses so that the share capital of the Company shall be represented by:

- 1,583,460 ordinary A-1 Shares;
- 1,583,460 ordinary B-1 Shares;
- 1,266,540 ordinary C-1 Shares;
- 1,266,540 ordinary D-1 Shares;
- 1,319,550 ordinary A-2 Shares
- 1,319,550 ordinary B-2 Shares;
- 1,055,450 ordinary C-2 Shares;
- 1,055,450 ordinary D-2 Shares;
- 923,685 ordinary A-3 Shares;
- 923,685 ordinary B-3 Shares;
- 738,815 ordinary C-3 Shares;
- 738,815 ordinary D-3 Shares;
- 659,775 ordinary A-4 Shares;
- 659,775 ordinary B-4 Shares;
- 527,725 ordinary C-4 Shares;
- 527,725 ordinary D-4 Shares;
- 527,820 ordinary A-5 Shares;
- 527,820 ordinary B-5 Shares;
- 422,180 ordinary C-5 Shares;
- 422,180 ordinary D-5 Shares;
- 263,910 ordinary A-6 Shares;
- 263,910 ordinary B-6 Shares;
- 211,090 ordinary C-6 Shares; and
- 211,090 ordinary D-6 Shares.

Seventh resolution

The Meeting decides to convert each of the 1,319,550 ordinary A-2 Shares, 1,319,550 ordinary B-2 Shares, 1,055,450 ordinary C-2 Shares, and 1,055,450 ordinary D-2 Shares into a preferred Share, and subsequent amendment of the first

paragraph of article 5 of the Articles of Association as reflected in the full restatement of the Articles of Association included below under the twelfth resolution.

Eighth resolution

The Meeting decides, in accordance with the terms of article 49-8. of the Law, to convert each of the 923,685 ordinary A-3 Shares, 923,685 ordinary B-3 Shares, 738,815 ordinary C-3 Shares, and 738,815 ordinary D-3 Shares into an ordinary redeemable Share, and subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles of Association as reflected in the full restatement of the Articles of Association included below under the twelfth resolution.

Ninth resolution

The Meeting decides, in accordance with the terms of article 49-8. of the Law, to convert each of the 659,775 ordinary A-4 Shares, 659,775 ordinary B-4 Shares, 527,725 ordinary C-4 Shares, and 527,725 ordinary D-4 Shares into a preferred redeemable Share, and subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles of Association as reflected in the full restatement of the Articles of Association included below under the twelfth resolution.

Tenth resolution

The Meeting decides, pursuant to the terms of article 45. of the Law and in accordance with the terms of article 44 of the Law, to convert each of the 527,820 ordinary A-5 Shares, 527,820 ordinary B-5 Shares, 422,180 ordinary C-5 Shares, and 422,180 ordinary D-5 Shares into a non-convertible and non-voting Share, and subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles of Association as reflected in the full restatement of the Articles of Association included below under the twelfth resolution.

Eleventh resolution

The Meeting decides, pursuant to the terms of article 45. of the Law and in accordance with the terms of article 44 of the Law, to convert each of the 263,910 ordinary A-6 Shares, 263,910 ordinary B-6 Shares, 211,090 ordinary C-6 Shares, and 211,090 ordinary D-6 Shares into a convertible non-voting Share, and subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles of Association as reflected in the full restatement of the Articles of Association included below under the twelfth resolution.

Twelfth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to renumber and restate in full the Articles of Association in their entirety, with insertion or changes, and to the extent necessary, of definitions, headings and subheadings in the Articles of Association, which will read henceforth, in their English version, as follows:

Definitions

Unless otherwise specified, capitalized terms used in these articles of association shall have the meaning set forth below,

A Director means a director of the Company belonging to the category A.

Allocation Notice has the meaning given to this term in Article 8.5.

Article means any article of the Articles of Association as amended from time to time.

Articles of Association means the articles of association of the Company as amended from time to time.

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Shares to be redeemed/cancelled, but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Luxembourg law or of the Articles of Association, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting).

B Director means a director of the Company belonging to the category B.

Beneficiaries of the Pre-emption Right has the meaning given to this term in Article 8.2.

Board has the meaning given to this term in Article 2.

Chairman has the meaning given to this term in Article 12.

Class A Shareholder means any holder(s) of Class A Shares.

Class B Shareholder means any holder(s) of Class B Shares.

Class C Shareholder means any holder(s) of Class C Shares.

Class D Shareholder means any holder(s) of Class D Shares.

Class A Shares means all the Shares of the various subclasses of class A, having a par value of zero point one euro (EUR 0.1) each, as issued from time to time with the rights set forth in the Articles of Association.

Class B Shares means all the Shares of the various subclasses of class B, having a par value of zero point one euro (EUR 0.1) each, as issued from time to time with the rights set forth in the Articles of Association.

Class C Shares means all the Shares of the various subclasses of class C, having a par value of zero point one euro (EUR 0.1) each, as issued from time to time with the rights set forth in the Articles of Association.

Class D Shares means all the Shares of the various subclasses of class D, having a par value of zero point one euro (EUR 0.1) each, as issued from time to time with the rights set forth in the Articles of Association.

Class of Shares means either the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares or the Class D Shares, as issued from time to time with the rights set forth in the Articles of Association.

Company has the meaning given to this term in Article 1.

Convertible A-6 Shares means all the 263,910 privileged convertible nonvoting Shares of subclass A-6, being one of the six subclasses of the Class A Shares.

Convertible B-6 Shares means all the 263,910 privileged convertible nonvoting Shares of subclass B-6, being one of the six subclasses of the Class B Shares.

Convertible C-6 Shares means all the 211,090 privileged convertible nonvoting Shares of subclass C-6, being one of the six subclasses of the Class C Shares.

Convertible D-6 Shares means all the 211,090 privileged convertible nonvoting Shares of subclass D-6, being one of the six subclasses of the Class D Shares.

Convertible Shares means the Convertible A-6 Shares, the Convertible B6 Shares, the Convertible C-6 Shares, and the Convertible D-6 Shares.

Court Expert has the meaning given to that term in Article 8.10.

CP-Dividend has the meaning given to that term in section 4 of Article 6.

Day means any calendar day.

Directors means all the directors of the Company.

Due but Unpaid CP-Dividend means the balance of the cumulative due but unpaid CP-Dividend as of the Company's preceding accounting year end, which shall be recorded each year in a note to the Company's annual accounts.

Due but Unpaid P-Dividend means the balance of the cumulative due but unpaid P-Dividend as of the Company's preceding accounting year end, which shall be recorded each year in a note to the Company's annual accounts.

Family of Class C Shareholder means the wife of Son-C. and the present and future children born or to be born from the marriage between Son-C. and his wife.

Family of Class D Shareholder means the wife of Son-J. and the present and future children born or to be born from the marriage between Son-J. and his wife.

Family Shareholder means either the Father, the Mother, Son-J. or Son-C..

Father means the individual being the legal father of both Son-J. and Son-C..

Final CP-Dividend means, at any given time during the Company's accounting year, the right for the holders of Convertible Shares, pari passu amongst each others and pro rata to the number of Convertible Shares they hold as if they were of one class, to receive, in accordance with the formula: (number of days elapsed in the current fiscal year as of the date of conversion) / 365), a dividend of 0.5% of the nominal value of their relevant Convertible Shares held at that time.

Final P-Dividend means, at any given time during the Company's accounting year, the right for the holders of Privileged Shares, pari passu amongst each others and pro rata to the number of Privileged Shares they hold as if they were of one class, to receive, in accordance with the formula: (number of days elapsed in the current fiscal year as of the date of conversion) / 365), a dividend of 1% of the nominal value of their relevant Privileged Shares held at that time.

General Meeting has the meaning given to that term in Article 3.

Law means the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Liquidation Proceeds means the remaining amount, if any, of the total available liquidation proceeds following the dissolution of the Company (i) after the payment of all the creditors of the Company with the exception of the Shareholders in respect of their respective contributions into the Company's equity and (ii) minus the amount of any other current or prospective debt or liability owed or to be owed by the Company with the exception of the one owed to the Shareholders in respect of their respective contributions into the Company's equity.

Mother means the individual being the legal mother of both Son-J. and Son-C..

Non-Voting Shares means the Privileged Shares and the Convertible Shares or any other class of non-voting Shares that may be issued from time to time by the Company.

Ordinary A-1 Shares means all the 1,583,460 ordinary Shares of subclass A-1, being one of the six subclasses of the Class A Shares.

Ordinary B-1 Shares means all the 1,583,460 ordinary Shares of subclass B-1, being one of the six subclasses of the Class B Shares.

Ordinary C-1 Shares means all the 1,266,540 ordinary Shares of subclass C-1, being one of the six subclasses of the Class C Shares.

Ordinary D-1 Shares means all the 1,266,540 ordinary Shares of subclass D-1, being one of the six subclasses of the Class D Shares.

Ordinary Redeemable A-3 Shares means all the 923,685 ordinary redeemable Shares of subclass A-3, being one of the six subclasses of the Class A Shares.

Ordinary Redeemable B-3 Shares means all the 923,685 ordinary redeemable Shares of subclass B-3, being one of the six subclasses of the Class B Shares.

Ordinary Redeemable C-3 Shares means all the 738,815 ordinary redeemable Shares of subclass C-3, being one of the six subclasses of the Class C Shares.

Ordinary Redeemable D-3 Shares means all the 738,815 ordinary redeemable Shares of subclass D-3, being one of the six subclasses of the Class D Shares.

Ordinary Redeemable Shares means the Ordinary Redeemable A-3 Shares, the Ordinary Redeemable B-3 Shares, the Ordinary Redeemable C-3 Shares, and the Ordinary Redeemable D-3 Shares.

Ordinary Shares means the Ordinary A-1 Shares, the Ordinary B-1 Shares, the Ordinary C-1 Shares, and the Ordinary D-1 Shares.

P-Dividend has the meaning given to that term in section 4 of Article 6.

Parties means the parties to any Shareholders' Agreement.

Pre-emption Right has the meaning given to that term in Article 8.2.

Pre-emption Notice has the meaning given to that term in Article 8.4.

Preferred A-2 Shares means all the 1,319,550 preferred Shares of subclass A-2, being one of the six subclasses of the Class A Shares.

Preferred B-2 Shares means all the 1,319,550 preferred Shares of subclass B-2, being one of the six subclasses of the Class B Shares.

Preferred C-2 Shares means all the 1,055,450 preferred Shares of subclass C-2, being one of the six subclasses of the Class C Shares.

Preferred D-2 Shares means all the 1,055,450 preferred Shares of subclass D-2, being one of the six subclasses of the Class D Shares.

Preferred Redeemable A-4 Shares means all the 659,775 preferred redeemable Shares of subclass A-4, being one of the six subclasses of the Class A Shares.

Preferred Redeemable B-4 Shares means all the 659,775 preferred redeemable Shares of subclass B-4, being one of the six subclasses of the Class B Shares.

Preferred Redeemable C-4 Shares means all the 527,725 preferred redeemable Shares of subclass C-4, being one of the six subclasses of the Class C Shares.

Preferred Redeemable D-4 Shares means all the 527,725 preferred redeemable Shares of subclass D-4, being one of the six subclasses of the Class D Shares.

Preferred Redeemable Shares means the Preferred Redeemable A-4 Shares, the Preferred Redeemable B-4 Shares, the Preferred Redeemable C-4 Shares, and the Preferred Redeemable D-4 Shares.

Preferred Shares means the Preferred A-2 Shares, the Preferred B-2 Shares, the Preferred C-2 Shares, and the Preferred D-2 Shares.

Privileged A-5 Shares means all the 527,820 privileged non-voting Shares of subclass A-5, being one of the six subclasses of the Class A Shares.

Privileged B-5 Shares means all the 527,820 privileged non-voting Shares of subclass B-5, being one of the six subclasses of the Class B Shares.

Privileged C-5 Shares means all the 422,180 privileged non-voting Shares of subclass C-5, being one of the six subclasses of the Class C Shares.

Privileged D-5 Shares means all the 422,180 privileged non-voting Shares of subclass D-5, being one of the six subclasses of the Class D Shares.

Privileged Shares means the Privileged A-5 Shares, the Privileged B-5 Shares, the Privileged C-5 Shares, and the Privileged D-5 Shares.

Purchase Price means the purchase price for the Transferred Shares corresponding to the fair market value of the Transferred Shares at the time of the proposed Transfer determined as the case may be by the Seller's Expert, the Purchaser's Expert or the Court Expert by using a standard market multi criteria approach combining market multiples, book value, discounted cash flow or comparable public transaction of which price is known (taking into account circumstances at the time of the valuation and making all necessary adjustments to the assumption being used) and acting in a reasonable manner, at the time of transaction.

Purchaser has the meaning given to that term in Article 8.3.

Purchaser's Expert has the meaning given to that term in Article 8.10.

Seller has the meaning given to that term in Article 8.3.

Seller's Expert has the meaning given to that term in Article 8.10.

Shares means the shares of whatever category issued by the Company from time to time as well as any convertible bond, warrant or other security issued or to be issued by the Company from time to time entitling, or which may entitle, directly or indirectly, at any moment, by conversion, exchange, refund, presentation, or exercise of a warrant or in any other way, to attribution of shares or other securities representing or giving access to a portion of the share capital of the Company.

Shareholders means the Class A Shareholder, the Class B Shareholder, the Class C Shareholder and the Class D Shareholder from time to time.

Shareholders' Agreement means any shareholders' agreement with respect to the Company which may be concluded from time to time.

Sole Director has the meaning given to this term in Article 2.

Sole Shareholder has the meaning given to this term in Article 1.

Son-J. means the individual born in 1969 in Exeter, being the legal son of the Father and the Mother, and whose legitimate children, born before 1 November 2010, have respectively G and A as first letter of their first given names.

Son-C. means the individual born in 1972 in Leamington, being the legal son of the Father and the Mother, and whose legitimate children, borne before 1 November 2010, have respectively T, L, I and Y as first letter of their first given names.

Transfer means any transfer of any kind, including without limitation:

- transfers of preferential subscription rights (droit préférentiel de souscription) pursuant to an increase in cash of share capital or any allotment right (droit d'attribution) pursuant to an increase of share capital by capitalisation of reserves, provisions or profits, including transfers by way of an individual waiver of such rights;

- onerous or gratuitous transfers, including transfers made pursuant to a public auction or court order or where the transfer of ownership is delayed;

- transfers following a death, or transfers made in the form of a payment in kind (dation de paiement) or by way of an exchange, split, securities loan, sale with option of redemption, contribution, partial hive-down (apport partiel d'actifs), merger or de-merger, irrespective of the form of the company, or transfers resulting from the creation of a lien, including without limitation, from the creation of a pledge (nantissement) of Shares or the enforcement of a pledge of Shares;

- transfers in trust, or by any other similar means.

Transfer Notice has the meaning given to this term in Article 8.3.

Transferred Shares has the meaning given to this term in Article 8.3.

Type of Shares means either the Ordinary Shares, the Preferred Shares, the Ordinary Redeemable Shares, the Preferred Redeemable Shares, the Privileged Shares or the Convertible Shares, as issued from time to time with the rights set forth in the Articles of Association

Unrestricted Transfers has the meaning given to that term in Article 8.1.

Art. 1. Form and Name.

There exists a société anonyme under the name of "Euro Investments (E) SA" (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more Shareholders. If the Company has only one shareholder, the Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Any reference to the Shareholders in the Articles of Association shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one shareholder.

Art. 2. Registered office.

The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg City by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a single director of the Company (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

The Board or, as the case may be, the Sole Director, shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Director, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Duration.

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of a regularly constituted meeting of the Shareholders (the General Meeting) adopted in the manner required for amendments of the Articles of Association, as prescribed in Article 11 below.

Art. 4. Corporate object.

The corporate object of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreements and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 5. Share capital.

The subscribed share capital is set at one million nine hundred thousand euro (EUR 1,900,000), represented by nineteen million (19,000,000) Shares with a nominal value of zero point one euro (EUR 0.1) each, which are divided into (i) five million two hundred and seventy-eight thousand two hundred (5,278,200) Class A Shares, subdivided into the Ordinary A-1 Shares, the Preferred A-2 Shares, the Ordinary Redeemable A-3 Shares, the Preferred Redeemable A-4 Shares, the Privileged A-5 Shares, and the Convertible A-6 Shares, (ii) five million two hundred and seventy-eight thousand two hundred (5,278,200) Class B Shares, subdivided into the Ordinary B-1 Shares, the Preferred B-2 Shares, the Ordinary Redeemable B-3 Shares, the Preferred Redeemable B-4 Shares, the Privileged B-5 Shares, and the Convertible B-6 Shares, (iii) four million two hundred and twenty-one thousand eight hundred (4,221,800) Class C Shares, subdivided into the Ordinary C-1 Shares, the Preferred C-2 Shares, the Ordinary Redeemable C-3 Shares, the Preferred Redeemable C-4 Shares, the Privileged C-5 Shares, and the Convertible C-6 Shares, and (iv) four million two hundred and twenty-one thousand eight hundred (4,221,800) Class D Shares, subdivided into the Ordinary D-1 Shares, the Preferred D2 Shares, the Ordinary Redeemable D-3 Shares, the Preferred Redeemable D-4 Shares, the Privileged D-5 Shares, and the Convertible D-6 Shares.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles of Association, as prescribed in Article 11 below.

The subscribed share capital of the Company may be reduced through the redemption and cancellation of Shares, as prescribed in Article 7 below.

The holders of any Class of Shares shall not dispose of a preferential subscription right in respect of Shares of the same Class of Shares.

Art. 6. Shares.

Section 1 - General

The Shares shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form.

A register of Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares held

by it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by one (1) A Director and one (1) B Director.

The Company will recognize only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to this Share. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Section 2 - Share premium

In addition to the share capital, there may be a share premium account into which any premium amount paid on any Share in addition to its par value is deposited. The share premium shall be booked on an unavailable reserve and shall be treated as share capital for the purpose of a distribution to the Shareholders.

Section 3 - Economic rights and ranking

The economic rights of the Ordinary Shares, the Preferred Shares, the Ordinary Redeemable Shares, the Preferred Redeemable Shares, the Privileged Shares, and the Convertible Shares are different.

In respect of the rights (if any) of the holders of a Type of Shares to receive a preferred dividend or liquidation bonus, the ranking between the Ordinary Shares, the Preferred Shares, the Ordinary Redeemable Shares, the Preferred Redeemable Shares, the Privileged Shares, and the Convertible Shares is as follows:

- (i) first, as most senior, the Non-Voting Shares which shall rank pari passu amongst each other;
- (ii) second, the Preferred Redeemable Shares;
- (iii) third, the Preferred Shares; and
- (iv) finally, the Ordinary Redeemable Shares and the Ordinary Shares, which shall rank pari passu amongst each other.

The Shares of each Type of Shares shall rank pari passu amongst each other and shall be identical in all respects.

Section 4 - Profit sharing upon any distribution of dividends

The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in Article 23 in any year in which the General Meeting resolves to make any distribution of dividends.

The Privileged Shares shall confer upon the holders thereof the right, pro rata to the number of Privileged Shares they hold, to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend a fixed, annual, cumulative, preferential cash dividend of 1 per cent of the sum of the nominal value of the Privileged Shares (the P-Dividend), plus the Due but Unpaid P-Dividend (if any).

The Convertible Shares shall confer upon the holders thereof the right, pro rata to the number of Convertible Shares they hold, to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend a fixed, annual, cumulative, preferential cash dividend of 0.5 per cent of the sum of the nominal value of the Convertible Shares (the CP-Dividend), plus the Due but Unpaid CP-Dividend (if any).

The Preferred Shares shall confer upon the holders thereof the right, pro rata to the number of Preferred Shares they hold, to receive 25 per cent out of any dividend distribution decided by the General Meeting or any interim dividend distributions decided by the Board, in accordance with the allocation and distribution terms of Article 23.

Section 5 - Profit sharing upon any Liquidation Proceeds

Any Liquidation Proceeds shall be distributed in accordance with the terms of Article 25.

The Privileged Shares shall confer upon the holders thereof the right, pro rata to the number of Privileged Shares they hold, to receive (i) the amount of their capital invested into the Company (whether attributed to the capital account or the share premium account or any other capital injection account) in respect of their investment into Privileged Shares, and (ii) 10 per cent out of the remaining balance of the Liquidation Proceeds (if any), in accordance with the allocation and distribution terms of Article 25.

The Preferred Redeemable Shares shall confer upon the holders thereof the right, pro rata to the number of Preferred Redeemable Shares they hold, to receive (i) the amount of their capital invested into the Company (whether attributed to the capital account or the share premium account or any other capital injection account) in respect of their investment into Preferred Redeemable Shares, and (ii) 12.5 per cent out of the remaining balance of the Liquidation Proceeds (if any), in accordance with the allocation and distribution terms of Article 25.

The Preferred Shares shall confer upon the holders thereof the right, pro rata to the number of Preferred Shares they hold, to receive (i) the amount of their capital invested into the Company (whether attributed to the capital account or the share premium account or any other capital injection account) in respect of their investment into Preferred Shares, and (ii) 25 per cent out of the remaining balance of the Liquidation Proceeds (if any), in accordance with the allocation and distribution terms of Article 25.

Section 6 - Voting rights

Save as otherwise provided for by the Law or the Articles of Association, each Share has equal voting rights and entitles the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

No voting rights are attached to the Non-Voting Shares, except as otherwise provided for by the Law or the Articles of Association.

Section 7 - Convertibility

Convertible Shares will, at the option of the General Meeting and in accordance with the terms of article 45. (3) of the Law, be convertible into Ordinary Shares, subject to mandatory matters of the Law and provided that due account will have to be made for the benefit of the holders of the Convertible Shares so converted, *pari passu* amongst each others and *pro rata* to the number of converted Convertible Shares they hold as if they were of one class, to the (i) Due but Unpaid CP-Dividend and (ii) Final CP-Dividend, to be calculated at the date of conversion.

Art. 7. Redemption of Shares.

The Company may redeem, in whole or in part at any given time, its own Shares within the limits set forth by the Law and the Articles of Association.

The Company shall be authorised to issue redeemable Shares in accordance with article 49-8. of the Law.

Any redeemable Shares issued or to be issued by the Company shall not be subject to a maturity date, i.e. a date on which such Shares shall be mandatorily redeemed by the Company.

The share capital of the Company may be reduced through the redemption and cancellation of Shares, provided however that such reduction is implemented via the redemption and cancellation of the entirety of either the Preferred Shares, the Ordinary Redeemable Shares, the Preferred Redeemable Shares, the Privileged Shares, or the Convertible Shares.

In the event of a share capital reduction of the Company via the redemption and cancellation of either the Preferred Shares, the Ordinary Redeemable Shares, the Preferred Redeemable Shares, the Privileged Shares, or the Convertible Shares, such redemption and cancellation shall be made in the following order:

- (i) first, all Privileged Shares;
- (ii) second, all Convertible Shares;
- (iii) third, all Preferred Redeemable Shares;
- (iv) fourth, all Ordinary Redeemable Shares; and
- (v) finally, all Preferred Shares.

In the event of a reduction of share capital through the redemption and the cancellation of either the Preferred Shares, the Ordinary Redeemable Shares, the Preferred Redeemable Shares, the Privileged Shares, or the Convertible Shares, each of the Shares gives right to the holder thereof, notwithstanding any other provision of the Articles of Association, to the Available Amount *pro rata* to the number of Shares in existence.

The redemption and cancellation by the Company of Shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of, and on the terms and conditions to be decided upon by, the Sole Shareholder or the General Meeting, as applicable. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles of Association shall apply in respect of the redemption and cancellation by the Company of its own shares.

Art. 8. Transfer of Shares.

Art. 8.1. Subject to the provisions of Article 8.11, the following Transfers are not subject to the pre-emption right provided for in Article 8.2 and following (the Unrestricted Transfers):

- (i) any Transfer of Shares among the Parties;
- (ii) any Transfer of Shares from the Class C Shareholder to the Family of Class C Shareholder;
- (iii) any Transfer of Shares from the Class D Shareholder to the Family of Class D Shareholder;
- (iv) any Transfer of Shares by any Family Shareholder to a company that is one hundred per cent (100%) directly or indirectly owned by that Family Shareholder;
- (v) any transfer of Shares by any Family Shareholder to any new family settlement or trust that may be established after the date of these Articles of Association by either the Father, the Mother or one of their lineal descendants, provided that the family settlement or trust satisfies the following conditions:

(A) the settlement or trust must be for the exclusive benefit of either (a) one or more lineal descendants of the Father and the Mother, or (b) the surviving spouse of a deceased lineal descendant of the Father and the Mother, provided that at the time of the death of the deceased lineal descendant he or she was then legally married to said spouse and there were no legal proceedings then pending for a legal separation of the parties or for the dissolution of their marriage in any court;

(B) the trustees of the settlement or trust must have first executed and delivered to the registered office of the Company an accession agreement agreeing to be bound by the terms and conditions contained in any Shareholders' Agreement.

Art. 8.2. Any Shareholder intending to Transfer all or part of his Shares other than pursuant to an Unrestricted Transfer grants the other Shareholders (the Beneficiaries of the Pre-emption Right) the right to pre-empt all (and not part) of the Shares which are the subject of the Transfer (the Pre-emption Right). The Pre-emption Right similarly applies mutatis mutandis pursuant to the conditions described below in the event of a Transfer resulting from a death.

Art. 8.3. Following receipt of a firm offer for the Shares made in good faith that a Shareholder (the Seller) wishes to accept, the Seller shall notify the proposed Transfer of Shares (except for the Unrestricted Transfers referred to in Article 8.1) to the Beneficiaries of the Pre-emption Right as required pursuant to Article 8.2 above (the Transfer Notice).

In the event of a Transfer resulting from a death, the Transfer Notice must be given upon opening of the procedure of transfer of the estate (ouverture de la succession) to the heirs (who shall be deemed to be the Sellers), by one of the duly authorised heirs.

The Transfer Notice must include the following information:

- (i) the name (or company name) and the address (or the registered office) of the proposed purchaser(s) (individually or collectively, the Purchaser);
- (ii) the identity of the person(s) having ultimate control of the Purchaser (if the Purchaser is not an individual);
- (iii) the number of Shares to be transferred by the Seller (the Transferred Shares);
- (iv) the Purchase Price together with a copy of the relevant expert's reports in accordance with the provisions of Article 8.10;
- (v) the terms and conditions of payment of consideration for the Transferred Shares;
- (vi) the other terms and conditions of the Transfer that would facilitate the valuation of the Purchaser's offer, including, inter alia, the warranties as to liabilities, net assets, of restitution of the price or any other warranties and assurances requested by the Purchaser together with the costs incurred in the Transfer; and
- (vii) the accession agreement to any Shareholders' Agreement by the Purchaser if the Purchaser is not a party to any Shareholders' Agreement on the date of the Transfer Notice, without which the Transfer shall be prohibited.

Art. 8.4. Within one hundred and twenty (120) Days from receipt of the Transfer Notice, the Beneficiaries of the Pre-emption Right may notify the Seller in writing of their decision to pre-empt the Transferred Shares at the Purchase Price (the Pre-emption Notice). The Pre-emption Notice shall state the maximum number of Transferred Shares that the Beneficiary of the Pre-emption Right irrevocably undertakes to purchase. Failure to mention this information in the Pre-emption Notice will result in the Preemption Notice being void and in the beneficiary losing its Pre-emption Right.

Art. 8.5. If the pre-emption requests exceed the number of Transferred Shares, they shall be reduced in proportion to the number of Shares already held by the Beneficiary of the Pre-emption Right that issued the request, as compared to the total number of Shares already held by all of the Beneficiaries of the Pre-emption Right that exercised their right, provided that such allocation of Shares may allow but shall not oblige any Beneficiary of the Pre-emption Rights to purchase a number of Shares that exceeds its initial request. If any, the fractional Transferred Shares shall be allocated to the highest remainder.

The allocation of the Transferred Shares among the Beneficiaries of the Pre-emption Right that made pre-emption requests shall be notified by the Seller to the Beneficiaries of the Pre-emption Right within fifteen (15) Days from the expiry of the period of one hundred and twenty (120) Days referred to in Article 8.4 above for the exercise of the Pre-emption Right (the Allocation Notice).

The Allocation Notice shall include as a schedule copies of all of the Preemption Notices received by the Seller.

Art. 8.6. In the event that all Transferred Shares are pre-empted, the Beneficiaries of the Pre-emption Right that made pre-emption requests shall purchase the Transferred Shares and pay the Seller the Purchase Price within a period of forty-five (45) Days following receipt of the Allocation Notice.

Art. 8.7. In the event that the pre-emption requests are less than the number of Transferred Shares, the Seller shall accept the pre-emption requests despite the shortfall. In this case, the Seller shall indicate in the Allocation Notice the number of Shares that are not pre-empted together with the allocation of the Transferred Shares which are pre-empted (pursuant to Article 8.5 above) among the Beneficiaries of the Pre-emption Right that exercised their right. The Beneficiaries of the Pre-emption Right shall purchase the relevant number of Transferred Shares and pay the Seller the Purchase Price within a period of fifteen (15) Days following receipt of the Allocation Notice. The Seller shall be free to Transfer the Shares that are not pre-empted pursuant to Article 8.8 below.

Art. 8.8. In the event that the Beneficiaries of the Pre-emption Right do not exercise their Pre-emption right, the Seller may Transfer all, but not part, of the Transferred Shares within a period of fifteen (15) Days from the date of the waiver or loss of the Pre-emption Right.

The terms and conditions of this Transfer, particularly with respect to the Purchase Price, must be the same as those described in the Transfer Notice, otherwise a new Pre-emption Right procedure will commence, applicable to the Transfer contemplated by the Seller.

Art. 8.9. Any Transfer or purported Transfer in violation of the provisions of these Articles of Association or of any provisions of any Shareholders' Agreement shall be null and void ab initio and of no force and effect and the purported transferees shall have no rights or privileges in, or with respect to, the Company or the Shares purported to have been so Transferred and the Company shall not give any effect to such attempted Transfer in its books and records.

Art. 8.10. The Purchase Price for the Transferred Shares shall be determined as follows:

(i) The Purchase Price shall be determined by an expert (the Seller's Expert) designated by the Seller among the investment bank/audit firms with international reputation operating in Luxembourg, that are independent towards the Parties.

(ii) The Sellers' Expert will use its best endeavours to issue its report to the Seller and the Purchaser within a period of thirty (30) Days from his appointment.

(iii) If the Purchaser does not agree on the determination of the Purchase Price performed by the Seller's Expert, he may appoint another expert (the Purchaser's Expert) to be designated among the investment bank/audit firms with international reputation operating in Luxembourg, that are independent towards the Parties to proceed to a new determination of the Purchase Price.

(iv) The Purchaser's Expert will use its best endeavours to issue its report to the Seller and the Purchaser within a period of thirty (30) Days from his appointment.

(v) If the Seller and the Purchaser cannot reach an agreement on the determination of the Purchase Price following the issue of the Purchaser's Expert report, any of them may request the President of the Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, to appoint an expert (the Court Expert) who shall be chosen from the investment banks/audit firms with international reputation operating in Luxembourg, that are independent towards the Parties with the mission to determine the Purchase Price. The Court Expert shall act as the joint representative of the parties within the meaning of article 1592 of the Luxembourg Civil Code. The Court Expert will use its best endeavours to issue its report to the Seller and to the Purchaser within a period of thirty (30) Days from his appointment. The Purchase Price determined by the Court Expert shall be final and binding.

(vi) Within a period of eight (8) Days from the determination of the Purchase Price, the Seller shall send to the Beneficiaries of the Pre-emption Right a Transfer Notice in accordance with the provision of Article 8.3 above. Following the sending of the Transfer Notice, the procedure shall commence pursuant to the provisions of Article 8.4 and following above.

(vii) The fees and disbursements of the Seller's Expert shall be borne by the Seller.

(viii) The fees and disbursements of the Purchaser's Expert shall be borne by the Purchaser.

(ix) The fees and disbursements of the Court Expert shall be borne by the Purchaser, if the Purchase Price determined by the Court Expert is higher than or equal to the Purchase Price determined by the Seller's Expert), or by the Seller if the Purchase Price determined by the Court Expert is lower than the Purchase Price determined by the Seller's Expert.

Art. 8.11. In all situations referred to herein (including, for the avoidance of doubts, Transfers pursuant to an Unrestricted Transfer), when a transferee of Shares is not already a party to the Shareholders' Agreement, the Transfer may only be validly completed if the transferee has provided an accession agreement to the Shareholders' Agreement at least five (5) Days prior to such Transfer.

Art. 8.12. It is agreed that any time a Shareholder is the beneficiary of a Transfer of Shares from another Shareholder, the transferred Shares will automatically be converted into Shares of the category already held by the transferee Shareholder.

The Board shall expressly have all authority and powers to enact such conversion of Shares into the Articles of Association in front of a Luxembourg notary in order to amend the Articles of Association in accordance with such Transfer of Shares between Shareholders

Art. 9. Powers of the General Meeting.

As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles of Association, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 10. Annual General Meeting - Other General Meetings.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on 1 June at 10.30 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of such meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in the General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by way of a voting bulletin.

Art. 11. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.

The notice periods and quorum provided for by the Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

The Board or, as the case may be, the Sole Director, as well as the statutory auditors, if existing, or, if exceptional circumstances require so, an A Director acting jointly with a B Director may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if Shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least five (5) Days before the relevant General Meeting.

Except as otherwise required by the Law or by these Articles of Association, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, resolutions to alter the Articles of Association may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles of Association and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second General Meeting may be convened, in the manner prescribed by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both such meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which a Shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a Shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of such meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (ii) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company before the relevant General Meeting is held.

Art. 12. Management.

For so long as the Company has a single shareholder, the Company may be managed by a Sole Director who does not need to be a Shareholder. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) members. In case of several Directors, the Directors shall be of category A or of category B albeit that in such case at least one (1) director shall be of category A and at least one (1) director shall be of category B. The Directors need not be Shareholders. The Sole Director and the members of the Board shall be elected by the General Meeting for a term not exceeding six (6) years and shall be eligible for re-appointment.

The General Meeting shall also determine the number of Directors, their remuneration and the term of their office. A Director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may elect, by a majority vote, a Director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining Directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new Directors.

In dealing with third parties, the Director(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of Article 12 and Article 17 shall have been complied with.

The Sole Director, or in case of plurality of Directors, the Board may subdelegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Sole Director, or in case of plurality of Directors, the Board will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. Meetings of the Board.

The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a Director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Directors present or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman at the place indicated in the notice of meeting.

In case of plurality of Directors, notice of any meeting of the Board shall be given to all the Directors in writing or by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Director as his or her proxy.

Directors may also cast their vote by telephone confirmed in writing.

One member of the Board may represent more than one prevented member at a meeting of the Board provided that always at least two (2) members, who either are present in person or assist at such meeting by way of any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph, participate in a meeting of the Board.

Any Director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate or act validly only if at least half of its members, and at least one (1) A Director and one (1) B Director, are present or represented at a meeting of the Board.

The resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the Directors present or represented, as long as they are at least adopted by one (1) A Director and one (1) B Director. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions, and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

The present Article does not apply in the case that the Company is managed by a single director.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.

The resolutions passed by the Sole Director or the Board shall be documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting, or by all the Directors present at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, the Sole Director or any duly appointed person in this respect in accordance with the terms of Article 16 (as the case may be).

Art. 15. Powers of the Board.

The Board, or as the case may be, the Sole Director is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the

Law or by the Articles of Association to the General Meeting fall within the competence of the Board, or as the case may be, the Sole Director.

Art. 16. Delegation of powers.

The Board, or as the case may be, the Sole Director may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board, or as the case may be, the Sole Director may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors, president or any other position of any such entity. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors, president or any other position of any such entity.

The Board, or as the case may be, the Sole Director is also authorised to appoint a person, either Director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Binding signatures.

In case of a Sole Director, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Director, and, in case of plurality of Directors, by the joint signature of one (1) A Director and one (1) B Director. As a consequence thereof, in the case of plurality of Directors, two (2) Directors of the same category shall not be able to validly bind the Company.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Within the boundaries of the daily management, the Company may also be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of Article 16.

Art. 18. Conflict of interests.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company are interested in, or are a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting. This paragraph does not apply to a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be set forth in minutes which will be presented to the next following General Meeting.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

Art. 19. Indemnification.

The Company may indemnify any Director or officer of the Company and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 20. Statutory auditor (commissaire aux comptes) - Independent external auditor (réviseur d'entreprises).

The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by Luxembourg law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditor will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Where required by Luxembourg law, the operations of the Company shall be supervised by one or several independent external auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises). Such external auditor shall be appointed by the General Meeting which determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 21. Accounting year.

The accounting year of the Company shall begin on 1 April and end on 31 March of the following year.

Art. 22. Annual accounts.

Each year, at the end of the financial year of the Company, the Board or, as the case may be, the Sole Director will draw up the annual accounts of the Company in the form required by Luxembourg

At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board or, as the case may be, the Sole Director will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by Luxembourg law to the statutory auditor, or, as applicable, the independent auditor of the Company who will thereupon draw up its report.

At the latest fifteen (15) Days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board and of the statutory auditor, or, as applicable, the independent auditor, and such other documents as may be required by Luxembourg law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

Art. 23. Allocation of profits.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Luxembourg law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 and Article 7 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such ten per cent (10%).

The annual General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of. Generally, the General Meeting may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law and subject to the provisions and preferences set out in the Articles of Association.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board or, as the case may be, the Sole Director and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board or, as the case may be, the Sole Director.

On a payment of cash or assets to the Shareholders pursuant to a dividend or other profit distribution (including any distribution of free reserves), the amount of such payment shall be applied in the following order of priority:

(i) first, in paying, *pari passu* amongst each others, (i) the Due but Unpaid CP-Dividend to the holders of Convertible Shares, *pro rata* to the number of Convertible Shares they hold, and (ii) the Due but Unpaid P-Dividend to the holders of Privileged Shares, *pro rata* to the number of Privileged Shares they hold;

(ii) second, in paying to the holders of Preferred Shares, *pari passu* amongst each others and *pro rata* to the number of Preferred Shares they hold as if they were of one class, twenty-five per cent (25%) out of the remaining balance of such amount (if any); and

(iii) finally, in paying, *pari passu* amongst each others, the remaining balance of such amount (if any) to the Shareholders, *pro rata* to the number of Shares they hold as if they were of one class.

The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law and subject to the provisions and preferences set out in the Articles of Association.

Art. 24. Dissolution and Liquidation.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association, as prescribed in Article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidators.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the Shareholders as provided for by Article 25.

Art. 25. Allocation of liquidation.

The Shareholders agree, upon liquidation of the Company, to allocate the Liquidation Proceeds, to be paid to the Shareholders after the Company's dissolution (during the liquidation of the Company pursuant to an advance payment on the Liquidation Proceeds or at the closure of the Company's liquidation) , in the following order of priority:

(i) first, in paying, *pari passu* amongst each others, (i) the Due but Unpaid CP-Dividend to the holders of Convertible Shares, *pro rata* to the number of Convertible Shares they hold, and (ii) the Due but Unpaid P-Dividend to the holders of Privileged Shares, *pro rata* to the number of Privileged Shares they hold;

(ii) second, in paying, *pari passu* amongst each others, (i) the Final CP-Dividend, to be calculated at the date of the Company's liquidation, to the holders of Convertible Shares, *pro rata* to the number of Convertible Shares they hold, and

(ii) the Final P-Dividend, to be calculated at the date of the Company's liquidation, to the holders of Privileged Shares, *pro rata* to the number of Privileged Shares they hold;

(iii) third, in paying to the holders of Privileged Shares, *pari passu* amongst each others and *pro rata* to the number of Privileged Shares they hold as if they were of one class, (i) the amount of their capital invested into the Company (whether attributed to the capital account or the share premium account or any other capital injection account) in respect of their investment into Privileged Shares, and (ii) ten per cent (10%) out of the remaining balance of the Liquidation Proceeds (if any);

(iv) fourth, in paying to the holders of Preferred Redeemable Shares, *pari passu* amongst each others and *pro rata* to the number of Preferred Redeemable Shares they hold as if they were of one class, (i) the amount of their capital invested into the Company (whether attributed to the capital account or the share premium account or any other capital injection account) in respect of their investment into Preferred Redeemable Shares, plus (ii) twelve point five per cent (12.5%) out of the remaining balance of the Liquidation Proceeds (if any);

(v) fifth, in paying to the holders of Preferred Shares, *pari passu* amongst each others and *pro rata* to the number of Preferred Shares they hold as if they were of one class, (i) the amount of their capital invested into the Company (whether attributed to the capital account or the share premium account or any other capital injection account) in respect of their investment into Preferred Shares, plus (ii) twenty-five per cent (25%) out of the remaining balance of the Liquidation Proceeds (if any); and

(vi) finally, in paying, *pari passu* amongst each others, the remaining balance of the Liquidation Proceeds (if any) to the Shareholders, *pro rata* to the number of Shares they hold as if they were of one class.

Art. 26. Applicable law.

All matters not expressly governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Law.

Fourteenth resolution

The Meeting decides to amend the share register of the Company in order to reflect the changes taken during the previous resolutions and to give all powers and authority to any lawyer of Allen & Overy Luxembourg to amend and sign, individually under his or her sole signature on behalf of the Company, the said register accordingly.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand seven hundred Euro (EUR 1.700.-).

There being no further business on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of the present deed.

The document having been read to the appearing persons, acting in the here above stated capacities, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourgville.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de Euro Investments (E) SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 18, rue Robert Stümper (Immeuble B), L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 107.973 (la Société), constituée suivant acte notarié reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette du 12 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C n° 976 du 3 octobre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié du notaire Me Jean-Joseph Wagner, le 28 mai 2010, publié au Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C n° 1680, le 18 août 2010 (la Société).

La séance est ouverte sous la présidence de Gérard Neiens, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg-ville, qui désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo. L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, employé privé, ayant la même adresse professionnelle. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment les Membres du Bureau ou le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. les actionnaires de la société (les Actionnaires), présents ou représentés, et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence, signée par les actionnaires et/ou les mandataires des actionnaires, représentés en vertu de procurations émises par ces derniers, et les membres du Bureau. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés et par le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes minutes;

II. il résulte de cette liste de présence que les dix-neuf millions (19.000.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 0,1 représentées par 5.278.200 actions de catégorie A, 5.278.200 actions de catégorie B, 4.221.800 actions de catégorie C et 4.221.800 actions de catégorie D représentant l'intégralité du capital social souscrit d'un montant de EUR 1.900.000 de la Société sont présentes ou représentées à la présente Assemblée. Les Actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour antérieurement à l'Assemblée. L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation. L'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Reconnaissance d'un transfert autorisé entre les Actionnaires des actions de la Société (les Actions) par rapport aux 2.903.200 actions émises et existantes de catégorie A de la Société (Actions de Catégorie A) et ainsi décision de convertir ces 2.903.200 Actions de Catégorie A en 2.903.200 actions de catégorie B de la Société (Actions de Catégorie B), et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts).

3. Reconnaissance expresse qu'aucun droit préférentiel de souscription pour ce qui est des Actions de la même catégorie d'Actions ne doit être attribué aux Actionnaires en incluant un nouveau dernier paragraphe dans l'Article 5 qui aura, dans sa version française, la teneur suivante:

"Les détenteurs de toute Catégorie d'Actions ne bénéficient d'aucun droit de souscription préférentiel pour ce qui est des Actions de la même Catégorie d'Actions."

4. Insertion d'un nouvel Article 7.12 qui aura, dans sa version française, la teneur suivante:

"Il est convenu que chaque fois qu'un Actionnaire est bénéficiaire d'un Transfert d'Actions en provenance d'un autre Actionnaire, les Actions ainsi cédées deviendront automatiquement des Actions de la catégorie déjà détenue par l'Actionnaire cessionnaire.

Le Conseil d'Administration aura expressément tout pouvoir et autorité pour acter une telle conversion d'Actions dans les Statuts devant un notaire luxembourgeois afin de modifier les Statuts conformément à de tels Transferts d'Actions entre les Actionnaires."

5. Insertion d'un nouveau article 7 dans les Statuts intitulé "Rachat d'Actions" concernant la possibilité pour la Société de racheter, entièrement ou en partie et à tout moment, ses propres Actions, ainsi que d'émettre des Actions rachetables conformément à l'article 49-8. de la Loi, et insertion des modalités des Actions rachetables.

6. Subdivision de chacune des quatre catégorie d'Actions en 6 sous-catégories de manière à ce que le capital social de la Société soit représenté par 1.583.460 Actions ordinaires A1, 1.583.460 Actions ordinaires B-1, 1.266.540 Actions ordinaires C-1, 1.266.540 Actions ordinaires D-1, 1.319.550 Actions ordinaires A-2, 1.319.550 Actions ordinaires B-2, 1.055.450 Actions ordinaires C-2, 1.055.450 Actions ordinaires D-2, 923.685 Actions ordinaires A-3, 923.685 Actions ordinaires B-3, 738.815 Actions ordinaires C-3, 738.815 Actions ordinaires D-3, 659.775 Actions ordinaires A-4, 659.775 Actions ordinaires B-4, 527.725 Actions ordinaires C-4, 527.725 Actions ordinaires D-4, 527.820 Actions ordinaires A-5, 527.820 Actions ordinaires B-5, 422.180 Actions ordinaires C-5, 422.180 Actions ordinaires D-5, 263.910 Actions ordinaires A-6, 263.910 Actions ordinaires B-6, 211.090 Actions ordinaires C-6, et 211.090 Actions ordinaires D-6.

7. Conversion des 1.319.550 Actions A-2, des 1.319.550 Actions B-2, des 1.055.450 Actions C-2 et des 1.055.450 Actions D-2 en Actions préférentielles, et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts.

8. Conversion des 923.685 Actions A-3, des 923.685 Actions B-3, des 738.815 Actions C-3, et des 738.815 Actions D-3 en Actions ordinaires rachetables, et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts.

9. Conversion des 659.775 Actions A-4, des 659.775 Actions B-4, des 527.725 Actions C-4 et des 527.725 Actions D-4 en Actions préférentielles rachetables, et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts.

10. Conversion des 527.820 Actions A-5, des 527.820 Actions B-5, des 422.180 Actions C-5 et des 422.180 Actions D-5 en Actions privilégiées sans droit de vote, et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts.

11. Conversion des 263.910 Actions A-6, des 263.910 Actions B-6, des 211.090 Actions C-6 et des 211.090 Actions ordinaires D-6 en Actions privilégiées convertibles sans droit de vote, et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts.

12. Renumérotation subséquente et entière reformulation des Statuts dans leur intégralité, avec insertion ou changements, et si nécessaire, des définitions, des titres et/ou sous-titres dans les Statuts.

13. Autorisations de modifier le registre des actions de la Société de façon à y refléter les différents changements repris dans l'ordre du jour, avec pouvoir et autorité donnés à tout avocat d'Allen & Overy Luxembourg de modifier le dit registre en conséquence.

14. Divers.

IV. après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social souscrit de la Société étant présente ou représentée à cette Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Actionnaires présents ou représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée reconnaît le Transfert Libre (comme défini dans les Statuts) effectué entre les Actionnaires par rapport aux 2,903,200 Actions de Catégorie A existantes et décide ainsi de convertir ces 2,903,200 Actions de Catégorie A existantes, ayant une valeur nominale de EUR 0,1 chacune, en 5.278.000 Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de EUR 0,1 chacune, et, par conséquent, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts en conséquence.

Suite à cette conversion, la totalité du capital social souscrit de la Société est représentée par 5.278.000 Actions de Catégorie A, 5.278.000 Actions de Catégorie B, 4.221.000 actions de catégorie C de la Société (Actions de Catégorie C) et 4.221.000 actions de catégorie D de la Société (Actions de Catégorie D), ayant une valeur nominale de EUR 0,1 chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de renoncer expressément à l'option prévue par l'article 32-3. (2) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et de ne pas accorder aux Actionnaires un droit préférentiel de souscription pour ce qui est des Actions de la même catégorie d'Actions, et décide par conséquent d'insérer expressément un nouveau dernier paragraphe dans l'article 5 des Statuts, qui aura, dans sa version française, la teneur suivante:

"Les détenteurs de toute Catégorie d'Actions ne bénéficieront pas d'un droit de souscription préférentiel pour ce qui est des Actions de la même Catégorie d'Actions."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'insérer un nouvel article 7.12 dans les Statuts, qui aura, dans sa version française, la teneur suivante:

"Il est convenu que chaque fois qu'un Actionnaire est bénéficiaire d'un Transfert d'Actions en provenance d'un autre Actionnaire, les Actions ainsi cédées deviendront automatiquement des Actions de la catégorie déjà détenue par l'Actionnaire cessionnaire.

Le Conseil d'Administration aura expressément tout pouvoir et autorité pour acter une telle conversion d'Actions dans les Statuts devant un notaire luxembourgeois afin de modifier les Statuts conformément à de tels Transferts d'Actions entre les Actionnaires."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide que (i) l'assemblée régulièrement constituée par les Actionnaires sera en mesure de racheter, entièrement ou en partie et à tout moment, ses propres Actions, et (ii) la Société sera en mesure, de manière générale, d'émettre des Actions rachetables conformément à l'article 49-8. de la Loi, et par conséquent décide d'inclure un nouvel article 7 dans les Statuts intitulé "Rachat d'Actions" qui aura, dans sa version française, la teneur suivante:

"La Société peut racheter, entièrement ou en partie et à tout moment, ses propres Actions dans la mesure des limites fixées par la Loi et les Statuts.

La Société sera autorisée à émettre des Actions Rachetables conformément à l'article 49-8. de la Loi.

Chaque Action rachetable émise ou à émettre par la Société ne fera pas l'objet d'une date d'échéance, c'est-à-dire une date à laquelle cette Action devrait être obligatoirement rachetée par la Société.

Le capital social de la Société peut être réduit par le biais d'un rachat avec annulation d'Actions, à condition toutefois qu'une telle réduction soit effectuée par le biais du rachat avec annulation de l'entièreté soit des Actions Préférentielles, des Actions Ordinaires Rachetables, des Actions Préférentielles Rachetables, des Actions Privilégiées ou des Actions Convertibles.

Dans l'éventualité d'une réduction du capital social de la Société par le biais du rachat avec annulation soit des Actions Préférentielles, des Actions Ordinaires Rachetables, des Actions Préférentielles Rachetables, des Actions Privilégiées ou des Actions Convertibles, un tel rachat avec annulation devra s'opérer selon l'ordre suivant:

- (i) premièrement, toutes les Actions Privilégiées;
- (ii) deuxièmement, toutes les Actions Convertible s;
- (iii) troisièmement, Rachetables; toutes les Actions Préférentielles
- (iv) quatrièmement, toutes les Actions Ordinaire et s Rachetables;
- (v) finalement, toutes les Actions Préférentielles.

Dans l'éventualité d'une réduction du capital social de la Société par le biais d'un rachat avec annulation de soit les Actions Préférentielles, les Actions Ordinaires Rachetables, les Actions Préférentielles Rachetables, les Actions Privilégiées ou les Actions Convertibles, chacune des Actions donne droit à son détenteur, nonobstant toute autre disposition des Statuts, au Montant Disponible au prorata du nombre d'Actions existantes.

Le rachat avec annulation par la Société des Actions détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution prise, et selon les dispositions et modalités à être décidées, par l'Actionnaire Unique ou l'Assemblée Générale, selon le cas. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont applicables pour ce qui est du rachat avec annulation par la Société de ses propres Actions.",

et de renuméroter les articles suivants des Statuts en conséquence.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de diviser chacune des quatre (4) catégories d'Actions existantes en six (6) sous-catégories afin que le capital social de la Société soit représenté par:

- 1.583.460 Actions ordinaires A-1;
- 1.583.460 Actions ordinaires B-1;
- 1.266.540 Actions ordinaires C-1;
- 1.266.540 Actions ordinaires D-1;
- 1.319.550 Actions ordinaires A-2;
- 1.319.550 Actions ordinaires B-2;
- 1.055.450 Actions ordinaires C-2;
- 1.055.450 Actions ordinaires D-2;
- 923.685 Actions ordinaires A-3;
- 923.685 Actions ordinaires B-3;
- 738.815 Actions ordinaires C-3;
- 738.815 Actions ordinaires D-3;
- 659.775 Actions ordinaires A-4;
- 659.775 Actions ordinaires B-4;
- 527.725 Actions ordinaires C-4;
- 527.725 Actions ordinaires D-4;
- 527.820 Actions ordinaires A-5;
- 527.820 Actions ordinaires B-5;
- 422.180 Actions ordinaires C-5;
- 422.180 Actions ordinaires D-5;
- 263.910 Actions ordinaires A-6;
- 263.910 Actions ordinaires B-6;
- 211.090 Actions ordinaires C-6; et
- 211.090 Actions ordinaires D-6.

Septième résolution

L'Assemblée décide de convertir chacune des 1.319.550 Actions ordinaires A-2, des 1.319.550 Actions ordinaires B-2, des 1.055.450 Actions ordinaires C-2, et des 1.055.450 Actions ordinaires D-2 en une Action préférentielle, et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts tel que reproduit dans la refonte totale des Statuts inclus ci-après sous la douzième résolution.

Huitième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux modalités de l'article 49-8. de la Loi, de convertir chacune des 923.685 Actions ordinaires A-3, des 923.685 Actions ordinaires B-3, des 738.815 Actions ordinaires C-3, et des 738.815 Actions ordinaires D-3 en une Action ordinaire rachetable, et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts tel que reproduit dans la refonte totale des Statuts inclus ci-après sous la douzième résolution.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux modalités de l'article 49-8. de la Loi, de convertir chacune des 659.775 Actions ordinaires A-4, des 659.775 Actions ordinaires B-4, des 527.725 Actions ordinaires C-4, et des 527.725 Actions ordinaires D-4 en une Action préférentielle rachetable, et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts tel que reproduit dans la refonte totale des Statuts inclus ci-après sous la douzième résolution.

Dixième résolution

L'Assemblée décide, en application des modalités de l'article 45. de la Loi et conformément aux modalités de l'article 44 de la Loi, de convertir chacune des 527.820 Actions ordinaires A-5, des 527.820 Actions ordinaires B-5, des 422.180 Actions ordinaires C-5, et des 422.180 Actions ordinaires D-5 en une Action non-convertible sans droit de vote, et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts tel que reproduit dans la refonte totale des Statuts inclus ci-après sous la douzième résolution.

Onzième résolution

L'Assemblée décide, en application des modalités de l'article 45. de la Loi et conformément aux modalités de l'article 44 de la Loi, de convertir chacune des 263.910 Actions ordinaires A-6, des 263.910 Actions ordinaires B-6, des 211.090 Actions ordinaires C-6, et des 211.090 Actions ordinaires D-6 en une Action convertible sans droit de vote, et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts tel que reproduit dans la refonte totale des Statuts inclus ci-après sous la douzième résolution.

Douzième résolution

Suites aux résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide de renuméroter et de reformuler entièrement les Statuts, avec insertion ou modifications, si nécessaire, de définitions, titres et sous-titres dans les Statuts, qui auront dorénavant, dans leur version française, la teneur suivante:

Définitions

Sauf dispositions contraires, les mots et les expressions utilisés dans ces statuts et commençant par une majuscule auront les significations suivantes:

Acquéreur a la signification qui lui est donnée à l'Article 8.3.

Actionnaire de Catégorie A signifie tout détenteur d'Actions de catégorie A.

Actionnaire de Catégorie B signifie tout détenteur d'Actions de catégorie B.

Actionnaire de Catégorie C signifie tout détenteur d'Actions de catégorie C.

Actionnaire de Catégorie D signifie tout détenteur d'Actions de catégorie D

Actionnaire Familial signifie soit le Père, la Mère, le Fils-J. ou le Fils-C.

Actionnaire Unique a la signification qui lui est donnée à l'Article 1.

Actionnaires signifie l'Actionnaire de Catégorie A, l'Actionnaire de Catégorie B, l'Actionnaire de Catégorie C et l'Actionnaire de Catégorie D au fil du temps.

Actions signifie les actions, de quelque catégorie que ce soit, émises par la Société au fil du temps ainsi que toute obligation convertible, warrant ou tout autre titre émis ou à émettre par la Société au fil du temps donnant droit, ou pouvant donner droit, directement ou indirectement, à tout moment par conversion, échange, remboursement, présentation ou exercice d'un warrant ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions ou d'autres titres représentant ou donnant accès à une partie du capital social de la Société.

Actions Convertibles signifie les Actions Convertibles A-6, les Actions Convertibles B-6, les Actions Convertibles C-6, les Actions Convertibles D6.

Actions Convertibles A-6 signifie toutes les 263.910 Actions privilégiées convertibles sans droit de vote de la sous-catégorie A-6, étant une des six sous-catégories des Actions de Catégorie A.

Actions Convertibles B-6 signifie toutes les 263.910 Actions privilégiées convertibles sans droit de vote de la sous-catégorie B-6, étant une des six sous-catégories des Actions de Catégorie B.

Actions Convertibles C-6 signifie toutes les 211.090 Actions privilégiées convertible sans droit de vote de la sous-catégorie C-6, étant une des six sous-catégories des Actions de Catégorie C.

Actions Convertibles D-6 signifie toutes les 211.090 Actions privilégiées convertible sans droit de vote de la sous-catégorie D-6, étant une des six sous-catégories des Actions de Catégorie D.

Actions de Catégorie A signifie toutes les Actions des différentes sous-catégories de catégorie A, ayant une valeur nominale de zéro virgule un euro (EUR 0,1) chacune, telles qu'é émises au fil du temps avec les droits prévus dans les Statuts.

Actions de Catégorie B signifie toutes les Actions des différentes sous-catégories de catégorie B, ayant une valeur nominale de zéro virgule un euro (EUR 0,1) chacune, telles qu'é émises au fil du temps avec les droits prévus dans les Statuts.

Actions de Catégorie C signifie toutes les Actions des différentes sous-catégories de catégorie C, ayant une valeur nominale de zéro virgule un euro (EUR 0,1) chacune, telles qu'é émises au fil du temps avec les droits prévus dans les Statuts.

Actions de Catégorie D signifie toutes les Actions des différentes sous-catégories de catégorie D, ayant une valeur nominale de zéro virgule un euro (EUR 0,1) chacune, telles qu'é émises au fil du temps avec les droits prévus dans les Statuts.

Actions Sans Droit de Vote signifie les Actions Privilégiées et les Actions Convertibles ou toute autre Action sans droit de vote qui peut être émise au fil du temps par la Société.

Actions Ordinaires signifie les Actions Ordinaires A-1 , les Actions Ordinaires B-1 , les Actions Ordinaires C-1 et les Actions Ordinaires D-1.

Actions Ordinaires A-1 signifie toutes les 1.583.460 Actions ordinaires de la sous-catégorie A-1, étant une des six sous-catégories des Actions de Catégorie A.

Actions Ordinaires B-1 signifie toutes les 1.583.460 Actions ordinaires de la sous-catégorie B-1, étant une des six sous-catégories des Actions de Catégorie B.

Actions Ordinaires C-1 signifie toutes les 1.266.540 Actions ordinaires de la sous-catégorie C-1, étant une des six sous-catégories des Actions de Catégorie C.

Actions Ordinaires D-1 signifie toutes les 1.266.540 Actions ordinaires de la sous-catégorie D-1, étant une des six sous-catégories des Actions de Catégorie D.

Actions Ordinaires Rachetables signifie les Actions Ordinaires Rachetables A-3, les Actions Ordinaires Rachetables B-3, les Actions Ordinaires Rachetables C-3 et les Actions Ordinaires Rachetables D-3.

Actions Ordinaires Rachetables A-3 signifie toutes les 923.685 Actions ordinaires rachetables de la sous-catégorie A-3, étant une des six sous-catégories des Actions de Catégorie A.

Actions Ordinaires Rachetables B-3 signifie toutes les 923.685 Actions ordinaires rachetables de la sous-catégorie B-3, étant une des six sous-catégories des Actions de Catégorie B.

Actions Ordinaires Rachetables C-3 signifie toutes les 738.815 Actions ordinaires rachetables de la sous-catégorie C-3, étant une des six sous-catégories des Actions de Catégorie C.

Actions Ordinaires Rachetables D-3 signifie toutes les 738.815 Actions ordinaires rachetables de la sous-catégorie D-3, étant une des six sous-catégories des Actions de Catégorie D.

Actions Préférentielles signifie les Actions Préférentielles A-2, les Actions Préférentielles B-2, les Actions Préférentielles C-2 et les Actions Préférentielles D-2.

Actions Préférentielles A-2 signifie toutes les 1.319.550 Actions préférentielles de la sous-catégorie A-2, étant une des six sous-catégories des Actions de Catégorie A.

Actions Préférentielles B-2 signifie toutes les 1.319.550 Actions préférentielles de la sous-catégorie B-2, étant une des six sous-catégories des Actions de Catégorie B.

Actions Préférentielles C-2 signifie toutes les 1.055.450 Actions préférentielles de la sous-catégorie C-2, étant une des six sous-catégories des Actions de Catégorie C.

Actions Préférentielles D-2 signifie toutes les 1.055.450 Actions préférentielles de la sous-catégorie D-2, étant une des six sous-catégories des Actions de Catégorie D.

Actions Privilégiées signifie les Actions Privilégiées A-5, les Actions Privilégiées B-5, les Actions Privilégiées C-5 et les Actions Privilégiées D-5.

Actions Privilégiées A-5 signifie toutes les 527.820 Actions privilégiées sans droit de vote de la sous-catégorie A-5, étant une des six sous-catégories des Actions de Catégorie A.

Actions Privilégiées B-5 signifie toutes les 527.820 Actions privilégiées sans droit de vote de la sous-catégorie B-5, étant une des six sous-catégories des Actions de Catégorie B.

Actions Privilégiées C-5 signifie toutes les 422.180 Actions privilégiées sans droit de vote de la sous-catégorie C-5, étant une des six sous-catégories des Actions de Catégorie C.

Actions Privilégiées D-5 signifie toutes les 422.180 Actions privilégiées sans droit de vote de la sous-catégorie D-5, étant une des six sous-catégories des Actions de Catégorie D.

Actions Préférentielles Rachetables signifie les Actions Préférentielles Rachetables A-4, les Actions Préférentielles Rachetables B-4, les Actions Préférentielles Rachetables C-4 et les Actions Préférentielles Rachetables D-4.

Actions Préférentielles Rachetables A-4 signifie toutes les 659.775 Actions préférentielles rachetables de la sous-catégorie A-4, étant une des six sous-catégories des Actions de Catégorie A.

Actions Préférentielles Rachetables B-4 signifie toutes les 659.775 Actions préférentielles rachetables de la sous-catégorie B-4, étant une des six sous-catégories des Actions de Catégorie B.

Actions Préférentielles Rachetables C-4 signifie toutes les 527.725 Actions préférentielles rachetables de la sous-catégorie C-4, étant une des six sous-catégories des Actions de Catégorie C.

Actions Préférentielles Rachetables D-4 signifie toutes les 527.725 Actions préférentielles rachetables de la sous-catégorie D-4, étant une des six sous-catégories des Actions de Catégorie D.

Actions Transférées a la signification qui lui est donnée à l'Article 8.3.

Administrateur A signifie un administrateur de la Société appartenant à la catégorie A.

Administrateur B signifie un administrateur de la Société qui appartient à la catégorie B.

Administrateur Unique a la signification qui lui est donnée à l'Article 2.

Administrateurs signifie tous les administrateurs de la Société.

Article signifie chaque article des Statuts tel que modifié au fil du temps.

Assemblée Générale a la signification qui lui est donnée à l'Article 3.

Bénéficiaires du Droit de Prémption a la signification qui lui est donnée à l'Article 8.2.

Catégorie d'Actions signifie soit les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C ou les Actions de Catégorie D, telles qu'é émises au fil du temps avec les droits prévus dans les Statuts.

Cédant a la signification qui lui est donnée à l'Article 8.3.

Conseil d'Administration a la signification qui lui est donnée à l'Article 2.

CP-Dividende a la signification qui lui est donnée dans la section 4 de l'Article 6.

CP-Dividende Exigible mais Non Versé signifie le solde du CP-Dividende cumulatif exigible mais non versé à la fin de l'exercice social de l'année précédente de la Société, qui sera consigné chaque année dans une note annexée aux comptes annuels de la Société.

CP-Dividende Final signifie, à tout moment durant l'exercice social de la Société, le droit pour les détenteurs des Actions Convertibles, pari passu entre eux et au prorata du nombre d'Actions Convertibles qu'ils détiennent comme si elles étaient d'une catégorie, de recevoir, conformément à la formule: (nombre de jours écoulés durant l'année fiscale en cours au jour de la date de conversion) / 365, un dividende de 0,5% de la valeur nominale de leurs Actions Convertibles respectives détenues à ce moment.

Droit de Prémption a la signification qui lui est donnée à l'Article 8.2.

Expert Nommé par la Cour a la signification qui lui est donnée à l'Article 8.10.

Expert Nommé par l'Acquéreur a la signification qui lui est donnée à l'Article 8.10.

Expert Nommé par le Cédant a la signification qui lui est donnée à l'Article 8.10.

Famille de l'Actionnaire de Catégorie C signifie la femme du Fils-C. et les enfants présents et futurs, nés ou à naître du mariage entre Fils-C. et sa femme.

Famille de l'Actionnaire de Catégorie D signifie la femme du Fils-J. et les enfants présents et futurs, nés ou à naître du mariage entre Fils-J. et sa femme.

Fils-C. signifie la personne née en 1972 à Leamington, fils légitime du Père et de la Mère et dont les enfants légitimes, nés avant le 1^{er} novembre 2010, ont respectivement T, L, I et Y comme première lettre de leurs premiers prénoms.

Fils-J. signifie la personne née en 1969 à Exeter, fils légitime du Père et de la Mère et dont les enfants légitimes, nés avant le 1^{er} novembre 2010, ont respectivement G et A comme première lettre de leurs premiers prénoms.

Genre d'Actions signifie soit les Actions Ordinaires, les Actions Préférentielles, les Actions Ordinaires Rachetables, les Actions Préférentielles Rachetables, les Actions Privilégiées ou les Actions Convertibles, telles qu'é émises au fil du temps avec les droits prévus dans les Statuts.

Jour signifie tout jour calendaire.

Loi signifie la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Mère signifie la personne physique étant légalement la mère de Fils-J. ainsi que de Fils-C..

Montant disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmenté (i) de toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réserve légale relative aux Actions rachetées/annulées, mais diminué par (i) toutes les pertes (y compris les pertes reportées), et (ii) toutes les sommes affectées à la/aux réserve(s) conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise ou des Statuts, tel que prévu dans les comptes intermédiaires respectifs (il est précisé, afin d'éviter tout doute, qu'il ne sera pas procédé à de double comptage).

Notification de Prémption a la signification qui lui est donnée à l'Article 8.4. Notification de Répartition a la signification qui lui est donnée à l'Article 8.5.

Notification de Transfert a la signification qui lui est donnée à l'Article 8.3.

Pacte d'Actionnaires signifie tout pacte d'actionnaire relatif à la Société qui peut être signée au fil du temps.

Parties signifie les parties à tout Pacte d'Actionnaires.

P- Dividende a la signification qui lui est donnée à la section 4 de l'Article 6.

P- Dividende Exigible mais Non Versé signifie le solde du P-Dividende cumulatif exigible mais non versé à la fin de l'exercice social de l'année précédente de la Société, qui sera consigné chaque année dans une note annexée aux comptes annuels de la Société.

P- Dividende Final signifie, à tout moment durant l'exercice social de la Société, le droit pour les détenteurs des Actions Privilégiées, pari passu entre eux et au prorata du nombre d'Actions Privilégiées qu'ils détiennent comme si elles étaient d'une catégorie, de recevoir, conformément à la formule: (nombre de jours écoulés durant l'année fiscale en cours au jour de la date de conversion) / 365, un dividende de 1% de la valeur nominale de leurs Actions Privilégiées respectives détenues à ce moment.

Père signifie la personne physique étant légalement le père de Fils-J. ainsi que de Fils-C.

Président a la signification qui lui est donnée à l'Article 12.

Prix d'Achat signifie le prix d'achat pour les Actions Transférées correspondant à la juste valeur de marché des Actions Transférées au moment du Transfert proposé déterminée par, selon le cas, l'Expert Nommé par le Cédant, l'Expert Nommé par l'Acquéreur ou l'Expert Nommé par la Cour en utilisant une approche de marché multicritères combinant des indices de marché, la valeur comptable, les flux de trésorerie ou une transaction publique comparable dont le prix est connu (prenant en compte les circonstances au moment de l'évaluation et faisant tous les ajustement nécessaires aux suppositions utilisées) et agissant de manière raisonnable au moment de la transaction.

Produit de Liquidation signifie, le cas échéant, le montant restant du produit de liquidation total disponible provenant de la dissolution de la Société (i) après le paiement de tous les créanciers de la Société à l'exception des Actionnaires au titre de leurs apports respectifs dans le capital de la Société et (ii) déduction faite du montant de toute autre dette ou obligation, présente ou future, due ou à devoir par la Société, à l'exception de celle due aux Actionnaires au titre de leurs apports respectifs dans le capital de la Société.

Société a la signification qui lui est donnée à l'Article 1.

Statuts signifie les statuts de la Société tels que modifiés au fil du temps.

Transfert signifie tout transfert sous quelque forme que ce soit, notamment, sans que cette liste soit limitative:

- les transferts de droits préférentiels de souscription résultant d'une augmentation de capital en numéraire ou de droits d'attribution d'Actions résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, provisions ou bénéfices, y compris par voie de renonciation individuelle à de tels droits;
- les transferts à titre gratuit ou onéreux, alors même qu'ils auraient lieu par voie d'adjudication publique ou en vertu d'une décision de justice ou que le transfert de propriété soit retardé;
- les transferts en raison d'on décès, ou sous forme de dation en paiement, par voie d'échange, de partage, de prêt de titres, de vente à réméré, d'apport en société, d'apport partiel d'actif, de fusion ou de scission, quelle que soit la forme de la ou des sociétés, ou à titre de garantie, résultant notamment de la constitution d'on nantissement d'Actions ou de la réalisation d'on nantissement d'Actions;
- les transferts en fiducie, ou de toute autre manière semblable.

Transferts Libres a la signification qui loi est donnée à l'Article 8.1.

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Euro Investments (E) SA" (la Société).

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs Actionnaires. Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, elle n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Toute référence aux Actionnaires dans les Statuts est une référence à l'Actionnaire Unique si la Société n'a qu'un seul actionnaire.

Art. 2. Siège social.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg Ville par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique de la Société (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, a encore le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et les personnes se trouvant à l'étranger se produiront ou seront imminents, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution d'une assemblée des Actionnaires régulièrement constituée (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 11 ci-après.

Art. 4. Objet social.

La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange or de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire) et créances, de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la

gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessous).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tous types de contrats de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et tous types d'instruments de dette ou de créance, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour développer ses valeurs mobilières.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement

Art. 5. Capital social.

Le capital social souscrit est fixé à un million neuf cents milles euros (EUR 1.900.000) représenté par quatre millions (19.000.000) d'Actions, ayant une valeur nominale de zéro virgule un euro (EUR 0,1) chacune, qui sont divisées en (i) cinq millions deux-cent soixante-dix-huit milles deux-cents (5.278.200) Actions de Catégorie A, sous-divisées en Actions Ordinaires A1, Actions Préférentielles A-2, Actions Ordinaires Rachetables A-3, Actions Préférentielles Rachetables A-4, Actions Privilégiées A-5, et en Actions Convertibles A-6, (ii) cinq millions deux-cent soixante-dix-huit milles deux-cents (5.278.200) Actions de Catégorie B, sous-divisées en Actions Ordinaires B-1, Actions Préférentielles B-2, Actions Ordinaires Rachetables B-3, Actions Préférentielles Rachetables B-4, Actions Privilégiées B-5, et en Actions Convertibles B-6, (iii) quatre millions deux-cents vingt et un milles huit cents (4.221.800) Actions de Catégorie C, sous-divisées en Actions Ordinaires C-1, Actions Préférentielles C-2, Actions Ordinaires Rachetables C-3, Actions Préférentielles Rachetables C-4, Actions Privilégiées C-5, et en Actions Convertibles C-6, et (iv) quatre millions deux-cents vingt et un milles huit cents (4.221.800) Actions de Catégorie D, sous-divisées en Actions Ordinaires D-1, Actions Préférentielles D-2, Actions Ordinaires Rachetables D-3, Actions Préférentielles Rachetables D-4, Actions Privilégiées D-5, et en Actions Convertibles D-6.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 11 ci-après.

Le capital social souscrit de la Société peut être réduit par le biais d'un rachat et annulation des Actions, tel que prescrit à l'Article 7 ci-après.

Les détenteurs de toute Catégorie d'Actions ne bénéficient d'aucun droit de souscription préférentiel pour ce qui est des Actions de la même Catégorie d'Actions.

Art. 6. Actions.

Les Actions de la Société sont nominatives et resteront nominatives.

Un registre de(s) Actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout Actionnaire. Ce registre contient le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces Actions, ainsi que la mention des transferts des Actions et les dates de ces transferts. La propriété des Actions est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats de ces entrées peuvent être émises aux Actionnaires et de tels certificats, dans un tel cas, seront signés par un (1) Administrateur A et un (1) Administrateur B.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Dans le cas où une Action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne

aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de cette Action. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

Section 2 - Prime d'émission

En plus du capital social, il peut exister un compte de prime d'émission sur lequel est déposé le montant des primes versées au titre de chaque Actions en sus de sa valeur nominale. La prime d'émission est comptabilisée dans une réserve indisponible et est traitée comme capital social pour les besoins des distributions aux Actionnaires.

Section 3 - Droits économiques et rang

Les droits économiques des Actions Ordinaires, des Actions Préférentielles, des Actions Ordinaires Rachetables, des Actions Préférentielles Rachetables, des Actions Privilégiées, et des Actions Convertibles sont différents.

Concernant les droits éventuels des détenteurs d'un Groupe d'Actions de recevoir un dividende ou boni de liquidation préférentiel, le rang entre les Actions Ordinaires, les Actions Préférentielles, les Actions Ordinaires Rachetables, les Actions Préférentielles Rachetables, les Actions Privilégiées, et les Actions Convertibles est le suivant:

(i) premièrement, en priorité absolue, les Actions Sans Droit de

Vote qui se classent pari passu entre elles;

(ii) deuxièmement, les Actions Préférentielles Rachetables;

(iii) troisièmement, les Actions Préférentielles; et

(iv) finalement, les Actions Ordinaires Rachetables et les

Actions Ordinaires qui se classent pari passu entre elles.

Les Actions de chaque Genre d'Actions se classent pari passu entre elles et sont identiques à tous les égards.

Section 4 - Partage des bénéfices sur distribution de dividendes

Les bénéfices que la Société déciderait de distribuer seront appliqués tel que décrit à l'Article 23 pendant chaque année durant laquelle l'Assemblée Générale décide de faire une distribution de dividendes.

Les Actions Privilégiées conféreront à leurs détenteurs le droit, au prorata du nombre d'Actions de Privilégiées qu'ils détiennent, de recevoir sur les bénéfices de la Société disponibles pour distribution sous forme d'un dividende, un dividende fixe, annuel, cumulatif et privilégié en numéraire de 1 pour cent de la somme de la valeur nominale des Actions Privilégiées (le P-Dividende), plus le P-Dividende Exigible mais Non Versé (le cas échéant).

Les Actions Convertibles conféreront à leurs détenteurs le droit, au prorata du nombre d'Actions Convertibles qu'ils détiennent, de recevoir sur les bénéfices de la Société disponibles pour distribution sous forme d'un dividende, un dividende fixe, annuel, cumulatif et privilégié en numéraire de 0,5 pour cent de la somme de la valeur nominale des Actions Convertibles (le CP-Dividende), plus le P-Dividende Exigible mais Non Versé (le cas échéant).

Les Actions Préférentielles conféreront à leurs détenteurs le droit, au prorata du nombre d'Actions Préférentielles qu'ils détiennent, de recevoir 25 pour cent sur chaque distribution de dividende décidée par l'Assemblée Générale ou chaque distribution d'acompte sur dividende décidée par le Conseil d'Administration, conformément aux modalités de distribution et de répartition de l'Article 23.

Section 5 - Partage des bénéfices sur Produit de Liquidation

Tout Produit de Liquidation sera réparti conformément aux modalités de l'Article 25.

Les Actions Privilégiées conféreront à leurs détenteurs le droit, au prorata du nombre d'Actions Privilégiées qu'ils détiennent, de recevoir (i) le montant de leur capital investi dans la Société (qu'il soit alloué au compte capital ou au compte prime d'émission ou à tout autre compte d'apports en capitaux) par rapport à leur investissement en Actions Privilégiées, et (ii) 10 pour cent du solde restant du Produit de Liquidation (le cas échéant), conformément aux modalités de distribution et de répartition de l'Article 25.

Les Actions Préférentielles Rachetables conféreront à leurs détenteurs le droit, au prorata du nombre d'Actions Préférentielles rachetables qu'ils détiennent, de recevoir (i) le montant de leur capital investi dans la Société (qu'il soit alloué au compte capital ou au compte prime d'émission ou à tout autre compte d'apports en capitaux) par rapport à leur investissement en Actions Privilégiées Rachetables, et (ii) 12,5 pour cent du solde restant du Produit de Liquidation (le cas échéant), conformément aux modalités de distribution et de répartition de l'Article 25.

Les Actions Préférentielles conféreront à leurs détenteurs le droit, au prorata du nombre d'Actions Préférentielles qu'ils détiennent, de recevoir (i) le montant de leur capital investi dans la Société (qu'il soit alloué au compte capital ou au compte prime d'émission ou à tout autre compte d'apports en capitaux) par rapport à leur investissement en Actions Préférentielles, et (ii) 25 pour cent du solde restant du Produit de Liquidation (le cas échéant), conformément aux modalités de distribution et de répartition de l'Article 25.

Section 6 - Droit de vote

Sauf mention contraire dans la Loi ou les Statuts, chaque Action possède les mêmes droits de vote et confère au détenteur un vote sur toutes les matières sur lesquelles les Actionnaires ont le droit de voter.

Aucun droit de vote n'est attribué aux Actions Sans Droit de Vote, sauf si mentionné par la Loi ou les Statuts.

Section 7 - Convertibilité

Les Actions Convertibles seront, à la discrétion de l'Assemblée Générale et conformément aux modalités de l'article 45. (3) de la Loi, convertibles en Actions Ordinaires, sous réserve des dispositions impératives de la Loi et à condition qu'il soit tenu compte au profit des détenteurs des Actions Convertibles ainsi converties, pari passu entre eux et au prorata du nombre d'Actions Convertibles converties qu'ils détiennent comme si elles étaient d'une catégorie, du (i) CP-Dividende Exigible mais Non Versé, et (ii) CP-Dividende Final, à calculer à la date de conversion.

Art. 7. Rachat d'Actions.

La Société peut racheter, entièrement ou en partie et à tout moment, ses propres Actions dans la mesure des limites fixées par la Loi et les Statuts.

La Société sera autorisée à émettre des Actions Rachetables conformément à l'article 49-8. de la Loi.

Chaque Action rachetable émise ou à émettre par la Société ne fera pas l'objet d'une date d'échéance, c'est-à-dire une date à laquelle cette Action devrait être obligatoirement rachetée par la Société.

Le capital social de la Société peut être réduit par le biais d'un rachat avec annulation d'Actions, à condition toutefois qu'une telle réduction soit effectuée par le biais du rachat avec annulation de l'entièreté soit des Actions Préférentielles, des Actions Ordinaires Rachetables, des Actions Préférentielles Rachetables, des Actions Privilégiées ou des Actions Convertibles.

Dans l'éventualité d'une réduction du capital social de la Société par le biais du rachat avec annulation soit des Actions Préférentielles, des Actions Ordinaires Rachetables, des Actions Préférentielles Rachetables, des Actions Privilégiées ou des Actions Convertibles, un tel rachat avec annulation devra s'opérer selon l'ordre suivant:

- (i) premièrement, toutes les Actions Privilégiées;
- (ii) deuxièmement, toutes les Actions Convertible s;
- (iii) troisièmement, Rachetables; toutes les Actions Préférentielles
- (iv) quatrièmement, toutes les Actions Ordinaire et s Rachetables;
- (v) finalement, toutes les Actions Préférentielles.

Dans l'éventualité d'une réduction du capital social de la Société par le biais d'un rachat avec annulation de soit les Actions Préférentielles, les Actions Ordinaires Rachetables, les Actions Préférentielles Rachetables, les Actions Privilégiées ou les Actions Convertibles, chacune des Actions donne droit à son détenteur, nonobstant toute autre disposition des Statuts, au Montant Disponible au prorata du nombre d'Actions existantes.

Le rachat avec annulation par la Société des Actions détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution prise, et selon les dispositions et modalités à être décidées, par l'Actionnaire Unique ou l'Assemblée Générale, selon le cas. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont applicables pour ce qui est du rachat avec annulation par la Société de ses propres Actions.

Art. 8. Transfert des Actions.

Art. 8.1. Sous réserve des stipulations de l'Article 8.11, les Transferts suivants ne sont pas soumis au droit de préemption prévu aux Articles 8.2 et suivants (les Transferts Libres):

- (i) tout Transfert d'Actions entre les Parties;
- (ii) tout Transfert d'Actions de l'Actionnaire de Catégorie C à la Famille de l'Actionnaire de Catégorie C;
- (iii) tout Transfert d'Actions de l'Actionnaire de Catégorie D à la Famille de l'Actionnaire de Catégorie D;
- (iv) tout Transfert d'Actions par un Actionnaire Familial à une société qui est détenue à cent pour cent (100%) directement ou indirectement par cet Actionnaire Familial;
- (v) tout Transfert d'Actions par un Actionnaire Familial à un nouveau settlement ou fidéicommiss (trust) familial qui pourrait être établi après la date de ces Statuts par le Père, la Mère ou l'un de leurs descendants directs, à condition que le settlement ou fidéicommiss (trust) familial remplissent les critères suivants:

(A) le settlement ou fidéicommiss (trust) familial doit être pour le bénéfice exclusif de (a) l'un ou plusieurs des descendants directs du Père et de la Mère, ou (b) le conjoint survivant d'un descendant direct du Père ou de la Mère décédé, à condition qu'au moment de son décès, le descendant direct ait été marié légalement au conjoint en question et qu'il n'y ait pas eu d'action en justice pendant pour une séparation légale ou la dissolution de leur mariage devant tout tribunal,

(B) les bénéficiaires du settlement ou fidéicommiss (trust) familial doivent avoir d'abord signé et remis au siège social de la Société un contrat d'adhésion par lequel ils acceptent d'être liés par les modalités et conditions contenues dans tout Pacte d'Actionnaires.

Art. 8.2. Chaque Actionnaire envisageant de transférer tout ou partie de ses Actions, autrement que dans le cadre d'un Transfert Libre, consent aux autres Actionnaires (les Bénéficiaires du Droit de Préemption) le droit de préempter la totalité (et non une partie seulement) des Actions objet du Transfert (le Droit de Préemption). Le Droit de Préemption s'applique également mutatis mutandis en cas de Transfert en raison d'un décès dans les conditions décrites ci-après.

Art. 8.3. Un Actionnaire ayant reçu une offre ferme faite de bonne foi qu'il souhaite accepter (le Cédant), doit notifier son projet de Transfert d'Actions (autre que les Transferts Libres visés à l'Article 8.1) aux Bénéficiaires du Droit de Prémption comme prévu à l'Article 8.2 ci-dessus (la Notification de Transfert).

En cas de Transfert en raison d'un décès, la Notification de Transfert devra être effectuée dès l'ouverture de la succession au profit des héritiers (qui seront réputés être des Cédants), par l'un des héritiers dûment mandaté.

La Notification de Transfert devra comporter les éléments suivants:

- (i) le nom (ou la dénomination sociale) et l'adresse (ou le siège social) du ou des cessionnaires envisagés (individuellement ou ensemble l'Acquéreur);
- (ii) l'identité de la ou des personnes contrôlant en dernier ressort l'Acquéreur (s'il ne s'agit pas de personnes physiques);
- (iii) le nombre d'Actions devant être Transférées par le Cédant (les Actions Transférées);
- (iv) le Prix d'Achat avec une copie du rapport de l'expert approprié conformément aux dispositions de l'Article 8.10;
- (v) les modalités de paiement des Actions Transférées;
- (vi) les autres modalités et conditions du Transfert permettant d'apprécier l'offre de l'Acquéreur, en particulier, les garanties de passif, d'actif net, de restitution de prix ou toutes autres garanties et assurances requises par l'Acquéreur ainsi que les frais exposés; et
- (vii) l'accord d'adhésion de l'Acquéreur à tout Pacte d'Actionnaires si l'Acquéreur n'est pas partie au Pacte d'Actionnaires à la date de la Notification de Transfert, faute de quoi le Transfert sera interdit.

Art. 8.4. Dans les cent vingt (120) Jours de la réception de la Notification de Transfert, les Bénéficiaires du Droit de Prémption pourront notifier le Cédant de leur décision de préempter les Actions Transférées au Prix d'Achat (la Notification de Prémption). La Notification de Prémption comportera, sous peine de nullité de la Notification de Prémption et de déchéance des droits prévus au présent Article, l'indication du nombre maximum d'Actions Transférées que le Bénéficiaire du Droit de Prémption s'engage irrévocablement à préempter.

Art. 8.5. Si les demandes de préemption dépassent le nombre d'Actions Transférées elles seront réduites proportionnellement au nombre d'Actions déjà détenues par le Bénéficiaire du Droit de Prémption dont émane la demande, par rapport au nombre total d'Actions déjà détenues par l'ensemble des Bénéficiaires du Droit de Prémption ayant préempté à condition qu'une telle répartition des Actions puisse permettre mais ne pas forcer tout Bénéficiaire du Droit de Prémption à acheter un nombre d'Actions qui dépasserait sa requête initiale. S'il en existe, les rompus des Actions Transférées seront attribués au plus fort reste.

La répartition des Actions Transférées entre les Bénéficiaires du Droit de Prémption ayant préempté sera notifiée par le Cédant aux Bénéficiaires du Droit de Prémption dans un délai de quinze (15) Jours à compter de l'expiration du délai de cent vingt (120) Jours visé à l'Article 8.4 ci-dessus pour l'exercice du droit de Prémption (la Notification de Répartition). La Notification de Répartition comportera en annexe copie de l'ensemble des Notifications de Prémption reçues par le Cédant.

Art. 8.6. Dans l'hypothèse où la totalité des Actions Transférées serait préemptée, les Bénéficiaires du Droit de Prémption ayant préempté disposeront d'un délai de quarante-cinq (45) Jours à compter de la réception de la Notification de Répartition pour acquérir les Actions Transférées et verser au Cédant le Prix d'Achat.

Art. 8.7. Au cas où les demandes de préemption seraient inférieures au nombre d'Actions Transférées, le Cédant devra les accepter malgré l'insuffisance. Dans ce cas, le Cédant, devra indiquer dans la Notification de Répartition le nombre d'Actions non préemptés ainsi que la répartition des Actions Transférées qui ont été préemptées (conformément à l'Article 8.5 ci-dessus) entre les Bénéficiaires du Droit de Prémption ayant exercé leur droit. Ces Bénéficiaires du Droit de Prémption disposeront d'un délai de quinze (15) Jours à compter de la réception de la Notification de Répartition pour acquérir les Actions Transférées et verser au Cédant le Prix d'Achat. Le Cédant sera libre de Transférer les Actions non préemptés dans les conditions visées à l'Article 8.8 ci-après.

Art. 8.8. Dans le cas où les Bénéficiaires du Droit de Prémption n'exerceraient pas leur droit de Prémption, le Cédant pourra dans un délai de quinze (15) Jours à compter du moment de la renonciation ou de la perte du droit de préemption, procéder au Transfert de la totalité, mais non partie seulement, des Actions Transférées. Ce Transfert devra être effectué dans des conditions, notamment concernant le Prix d'Achat, équivalentes à celles décrites dans la Notification de Transfert. A défaut de respecter les conditions visées ci-dessus, le Droit de Prémption s'appliquera de nouveau au Transfert envisagé par le Cédant.

Art. 8.9. Tout Transfert ou tout prétendu Transfert en violation des dispositions des Statuts ou de toute stipulation d'un Pacte d'Actionnaires sera nul et non avenu ab initio et sans effet et les prétendus acquéreurs n'auront ni droit ni privilèges sur ou en relation avec la Société et les Actions prétendument Transférées et la Société ne donnera aucun effet à une telle tentative de Transfert dans ses registres.

Art. 8.10. Le Prix d'Achat pour les Actions Transférées sera déterminé comme suit:

- (i) Le Prix d'Achat sera déterminé par un expert désigné par le Cédant (l'Expert Nommé par le Cédant) parmi les banques d'affaire/cabinets d'audit de renommée internationale établi(e)s sur la place de Luxembourg, n'étant pas liés aux Parties.

(ii) L'Expert Nommé par le Cédant devra faire ses meilleurs efforts pour communiquer son rapport au Cédant et à l'Acquéreur dans un délai de trente (30) Jours à compter de sa désignation.

(iii) Si l'Acquéreur n'est pas d'accord avec l'évaluation faite par l'Expert Nommé par le Cédant, il pourra désigner un autre expert (l'Expert Nommé par l'Acquéreur) parmi les banques d'affaire/cabinets d'audit de renommée internationale établi(e)s sur la place de Luxembourg, n'étant pas liés aux Parties, pour procéder à une nouvelle détermination du Prix d'Achat.

(iv) L'Expert Nommé par l'Acquéreur devra faire ses meilleurs efforts pour communiquer son rapport au Cédant et à l'Acquéreur dans un délai de trente (30) Jours à compter de sa désignation.

(v) Si le Cédant et l'Acquéreur n'arrivent pas à trouver un accord sur la détermination du Prix d'Achat suite à la communication du rapport de l'Expert Nommé par l'Acquéreur, chacun d'eux pourra demander au Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg de désigner un expert (l'Expert Nommé par la Cour) parmi les banques d'affaires/cabinets d'audit de renommée internationale établi(e)s sur la place de Luxembourg, n'étant pas lié(e)s aux Parties, avec pour mission de déterminer le Prix d'Achat. L'Expert Nommé par la Cour agira en qualité de mandataire commun des parties au sens de l'article 1592 du code civil luxembourgeois. L'Expert Nommé par la Cour devra faire ses meilleurs efforts pour communiquer son rapport au Cédant et à l'Acquéreur dans un délai de trente (30) Jours à compter de sa désignation. Le Prix d'Achat déterminé par l'Expert Nommé par la Cour sera final et liant.

(vi) Dans un délai de huit (8) Jours à compter de la détermination du Prix d'Achat, le Cédant adressera aux Bénéficiaires du Droit de Prémption une Notification de Transfert conformément aux dispositions de l'Article 8.3 ci-dessus. Suivant l'envoi de la Notification de Transfert, la procédure commencera conformément aux dispositions des Articles 8.4 et suivants.

(vii) Les frais et honoraires de l'Expert Nommé par le Cédant seront supportés par le Cédant.

(viii) Les frais et honoraires de l'Expert Nommé par l'Acquéreur seront supportés par l'Acquéreur.

(ix) Les frais et honoraires de l'Expert Nommé par la Cour seront supportés par l'Acquéreur si le Prix d'Achat déterminé par l'Expert Nommé par la Cour est supérieur ou égal au Prix d'Achat déterminé par l'Expert Nommé par le Cédant, ou par le Cédant si le Prix d'Achat déterminé par l'Expert Nommé par la Cour est inférieur au Prix d'Achat déterminé par l'Expert Nommé par le Cédant."

Art. 8.11. Dans toutes les situations auxquelles il est fait ici référence (et comprenant les Transferts suivant un Transfert Libre), quand le cessionnaire des Actions n'est pas déjà partie au Pacte d'Actionnaires, le Transfert sera valablement conclu uniquement si le cessionnaire présente un contrat d'adhésion au Pacte d'Actionnaires au moins cinq (5) Jours avant un tel Transfert.

Art. 8.12. Il est convenu que chaque fois qu'un Actionnaire est bénéficiaire d'un Transfert d'Actions en provenance d'un autre Actionnaire, les Actions ainsi cédées deviendront automatiquement des Actions de la catégorie déjà détenue par l'Actionnaire cessionnaire.

Le Conseil d'Administration aura expressément tout pouvoir et autorité pour acter une telle conversion d'Actions dans les Statuts devant un notaire luxembourgeois afin de modifier les Statuts conformément à de tels Transferts d'Actions entre les Actionnaires.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.

Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale.

Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un seul actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 1 juin de chaque année à 10.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout Actionnaire peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires

peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Tout Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par bulletin de vote.

Art. 11. Délais de convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote.

Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts. Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par le commissaire aux comptes, s'il existe, ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent, un Administrateur A agissant conjointement avec un Administrateur B. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des Actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée 5 (cinq) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Cependant, les décisions pour modifier les Statuts peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée, dans les formes prévues par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde Assemblée Générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires.

Chaque Actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, qui est Actionnaire ou non.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) nom, prénom, adresse et signature de l'Actionnaire, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exerce son droit, (iii) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les formulaires originaux devront être envoyés à la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 12. Administration.

Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être Actionnaire. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) membres. Lorsqu'il y a plusieurs Administrateurs, les Administrateurs seront de catégorie A ou de catégorie B. Dans ce cas, au moins un administrateur sera de catégorie A et au moins un administrateur de catégorie B. Les Administrateurs ne sont pas nécessairement Actionnaires. L'Administrateur Unique et les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'Administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les Administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un Administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'Administrateurs restants, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux Administrateurs.

Vis-à-vis des tiers, le(s) Administrateur(s) auront le pouvoir de représenter la Société en toute circonstance et d'exécuter tous les actes et toutes les opérations qui ne contreviennent pas à l'objet social de la Société, pourvu que les dispositions des Articles 12 et 17 aient été respectées.

L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration, peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration, déterminera les responsabilités et la rémunération (si existante) du mandataire, ainsi que la durée du mandat et toute autre condition y relative.

Art. 13. Réunions du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le «Président») parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration nomment un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des Administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

En cas de pluralité d'Administrateurs, avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les Administrateurs au moins 24 (vingtquatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Un membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter au Conseil d'Administration, en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre Administrateur comme son mandataire.

Les Administrateurs peuvent également voter par téléphone, confirmé par écrit.

Un administrateur peut représenter plus d'un autre administrateur, à condition que deux (2) administrateurs au moins soient physiquement présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les dispositions du paragraphe qui suit.

Tout Administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise de façon continue et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer.

Le Conseil d'Administration ne peut agir et délibérer valablement que si au moins la moitié de ses membres, et au moins un (1) Administrateur A et un (1) Administrateur B sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration.

Les résolutions du Conseil d'Administration seront prises par la majorité des Administrateurs présents ou représentés, aussi longtemps qu'elles seront prises au moins par un (1) Administrateur A et un (1) Administrateur

B. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion est prépondérante.

Nonobstant les dispositions précédentes, une résolution du Conseil d'Administration pourra aussi être passée par écrit, dans quel cas elle consistera en un ou plusieurs documents contenant cette résolution et signée par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

Le présent Article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.

Les résolutions prises par l'Administrateur Unique ou par le Conseil d'Administration sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence ou par tout administrateur ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, l'Administrateur Unique, ou toute autre personne dûment nommée à cet égard conformément aux dispositions de l'Article 16 (le cas échéant).

Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

Art. 16. Délégation de pouvoirs.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer une personne, Actionnaire ou non, Administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration, président ou à toute autre fonction d'une telle entité. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société, et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration, président ou de toute autre fonction d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est aussi autorisé à nommer une personne, Administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées.

En présence d'un Administrateur Unique, la Société est engagée par la signature de l'Administrateur Unique, et en présence de plusieurs Administrateurs, par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B. Par conséquent, deux (2) Administrateurs ayant le même pouvoir de signature ne sauront engager la Société.

La Société est engagée en plus par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'Article 16 ci-dessus

Art. 18. Conflit d'intérêts.

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un Administrateur aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet Administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas en cas d'Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, des procès-verbaux devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a son intérêt opposé à celui de la Société et ces procès-verbaux sont présentés à la prochaine Assemblée Générale.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 19. Indemnisation.

La Société peut indemniser tout Administrateur ou directeur de la Société et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un Administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises indépendant.

Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi luxembourgeoise, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas six (6) ans et il est rééligible.

Les commissaires aux comptes sont nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale. Si requis par la loi luxembourgeoise, les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises indépendants). Le réviseur d'entreprises est nommé par l'Assemblée Générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assument leurs fonctions.

Art. 21. Exercice social.

L'exercice social commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.

Art. 22. Comptes annuels.

Chaque année à la fin de l'année sociale de la Société, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la loi luxembourgeoise.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, soumet au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi luxembourgeoise, à l'examen du/des commissaire(s) aux comptes/réviseur d'entreprises, qui rédige sur cette base leur rapport de révision.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique, selon le cas, le rapport du/des commissaire(s) aux comptes/réviseurs d'entreprises externe, ainsi que tous les autres documents requis par la loi luxembourgeoise, sont déposés au siège social de la Société au moins quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents sont à la disposition des Actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 23. Affectation des bénéfices.

Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'Article 5 et l'Article 7 ci-dessus, mais deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descendra en dessous de ce seuil de dix pour cent (10%).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et l'Assemblée Générale décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi et des dispositions et préférences prévues dans les Statuts.

Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

Lors d'un paiement en numéraire ou nature aux Actionnaires en application d'un dividende ou de toute autre distribution de bénéfices (y compris toute distribution de réserves libres), le montant de ce paiement doit être distribué dans l'ordre de priorité suivant:

(i) premièrement, en payant, pari passu entre eux, (i) le Dividende-CP Exigible mais Non Versé aux détenteurs d'Actions Convertibles, au prorata du nombre d'Actions Convertibles qu'ils détiennent, et (ii) le Dividende-P Exigible mais Non Versé aux détenteurs d'Actions Privilégiées, au prorata du nombre d'Actions Privilégiées qu'ils détiennent;

(ii) deuxièmement, en payant aux détenteurs d'Actions Préférentielles, pari passu entre eux et au prorata du nombre d'Actions Préférentielles qu'ils détiennent comme si elles étaient d'une catégorie, vingt-cinq pour cent (25%) sur le solde restant éventuel de ce montant; et

(iii) finalement, en payant, pari passu entre eux, le solde restant éventuel de ce montant aux Actionnaires, au prorata du nombre d'Actions qu'ils détiennent comme si elles étaient d'une catégorie.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires dans les conditions et limites de la Loi et des dispositions et préférences prévues dans les Statuts.

Art. 24. Dissolution et Liquidation.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Lors de la clôture de la liquidation de la Société, les actifs de la Société seront répartis entre les Actionnaires conformément aux modalités de l'Article 25.

Art. 25. Allocation du Produit de Liquidation.

Les Actionnaires s'entendent, lors de la liquidation de la Société, d'allouer le Produit de Liquidation, devant être distribué aux Actionnaires après la dissolution de la Société (pendant la liquidation de la Société par le biais d'une avance sur le Produit de Liquidation ou à la date de clôture de liquidation de la Société), dans l'ordre de priorité suivant:

(i) premièrement, en payant, pari passu entre eux, (i) le CP-Dividende Exigible mais Non Versé aux détenteurs d'Actions Convertibles, au prorata du nombre d'Actions Convertibles qu'ils détiennent, et (ii) le P-Dividende Exigible mais Non Versé aux détenteurs d'Actions Privilégiées, au prorata du nombre d'Actions Privilégiées qu'ils détiennent;

(ii) deuxièmement, en payant, pari passu entre eux, (i) le CP-Dividende Final, à calculer à la date de clôture de liquidation de la Société, aux détenteurs d'Actions Convertibles, au prorata du nombre d'Actions Convertibles qu'ils détiennent, et (ii) le P-Dividende Final, à calculer à la date de clôture de liquidation de la Société, aux détenteurs d'Actions Privilégiées, au prorata du nombre d'Actions Privilégiées qu'ils détiennent;

(iii) troisièmement, en payant aux détenteurs d'Actions Privilégiées, pari passu entre eux et au prorata du nombre d'Actions Privilégiées qu'ils détiennent comme si elles étaient d'une catégorie, (i) le montant de leur capital investi dans

la Société (qu'il soit alloué au compte capital ou au compte prime d'émission ou à tout autre compte d'apports en capitaux) pour leur investissement en Actions Privilégiées, plus (ii) dix pour cent (10%) sur le solde restant éventuel du Produit de Liquidation;

(iv) quatrièmement, en payant aux détenteurs d'Actions Préférentielles Rachetables, pari passu entre eux et au prorata du nombre d'Actions Préférentielles Rachetables qu'ils détiennent comme si elles étaient d'une catégorie, (i) le montant de leur capital investi dans la Société (qu'il soit alloué au compte capital ou au compte prime d'émission ou à tout autre compte d'apports en capitaux) pour leur investissement en Actions Préférentielles Rachetables, plus

(ii) douze virgule cinq pour cent (12.5%) sur le solde restant éventuel du Produit de Liquidation;

(v) cinquièmement, en payant aux détenteurs d'Actions Préférentielles, pari passu entre eux et au prorata du nombre d'Actions Préférentielles qu'ils détiennent comme si elles étaient d'une catégorie, (i) le montant de leur capital investi dans la Société (qu'il soit alloué au compte capital ou au compte prime d'émission ou à tout autre compte d'apports en capitaux) pour leur investissement en Actions Préférentielles, plus (ii) vingt-cinq pour cent (25%) sur le solde restant éventuel du Produit de Liquidation; et

(vi) finalement, en payant, pari passu entre eux, le solde restant éventuel du Produit de Liquidation aux Actionnaires, au prorata du nombre d'Actions qu'ils détiennent comme si elles étaient d'une catégorie.

Art. 26. Droit applicable.

Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi

Quatorzième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société de manière à refléter les changements effectués au cours des résolutions précédentes et de donner tous les pouvoirs et l'autorité à tout avocat de chez Allen & Overy Luxembourg afin de modifier et de signer, individuellement sous sa propre signature au nom de la Société, ledit registre en conséquence.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés à approximativement mille sept cents euros (EUR 1.700.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève l'Assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties, le texte anglais fera foi en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue d'eux connue, donnée aux parties comparantes, agissant ès-qualités, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, celles-ci ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Neiens, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. LAC/2011/99. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): p.d. Tom Benning.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004227/1884.

(110003994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Jardinage Vitali S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4316 Esch-sur-Alzette, 16B, rue de Schifflange.

R.C.S. Luxembourg B 132.270.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022060/9.

(110025122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

ING UKL Loan Investment Co. S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 142.076.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2011022058/13.

(110025090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Northstar Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 146.664.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 janvier 2011.

Résolution:

L'assemblée des actionnaires a renouvelé le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé, BDO Audit, société anonyme, 2, avenue Charles de Gaulle, L- 2013 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels à clôturer au 31 août 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Northstar Europe S.A.

Société Anonyme

C.S.M. Shepherd

Président du Conseil

Référence de publication: 2011022073/17.

(110025674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

LIA - Letzeburger Immobilien Agence, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 10.381.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour LIA - LETZEBURGER IMMOBILIEN AGENCE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011021822/12.

(110026168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Smartlighting, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 112.718.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2011022085/11.

(110025145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Optimax s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 124.568.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022074/9.

(110025076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Optimax Invest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 124.553.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022075/9.

(110025082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Optique Denuit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 54, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.321.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022076/9.

(110025109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Optique Poensgen S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 72, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 32.291.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022077/9.

(110025085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Luxcellence, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 64.695.

Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire en date du 4 octobre 2010

En date du 4 octobre 2010, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 4 octobre 2010, de Madame Sandrine Leclercq en qualité d'Administrateur
- de coopter, avec effet au 4 octobre 2010, Monsieur Laurent Majchzrak, CACEIS Bank Luxembourg, 5, allée Scheffer, L – 2520 Luxembourg en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011, en remplacement de Madame Sandrine Leclercq, démissionnaire.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Olympia Sicav Lux

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011021835/17.

(110026010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Smartlighting, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 112.718.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliaire

Référence de publication: 2011022086/11.

(110025149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Moreno Estate Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 129.259.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2011021864/12.

(110026017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

O.D.E. Investments SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg E 4.102.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 février 2011.

Référence de publication: 2011021880/10.

(110026194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Restaurant Chinois YONG-HONG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Lintgen, 2, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 40.548.

Les comptes annuels au 22 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011021906/10.

(110026389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

J'y Crois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 24, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 71.034.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 11 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011021798/10.

(110026138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Pro Fencing Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.951.200,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.337.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 23 décembre 2010, les associés ont décidé de ne pas renouveler le mandat de réviseur d'entreprise de Facts Audit Services S.à r.l., avec siège social au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011021899/13.

(110026606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

ISIB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6560 Hinkel, 13, Girsterklous.

R.C.S. Luxembourg B 111.845.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 11 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011021797/10.

(110026137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Josten.Lu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 53.613.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 11 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011021801/10.

(110026139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Pingoon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 49.184.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011021897/10.

(110026181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Rigby S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 58.042.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011021923/10.

(110026282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Auberge-Royale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 19, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 91.605.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022025/9.

(110025174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

BA Consulting S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5619 Mondorf-les-Bains, 5, rue John Gruen.

R.C.S. Luxembourg B 127.840.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022028/9.

(110025171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

BA Consulting S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5619 Mondorf-les-Bains, 5, rue John Gruen.

R.C.S. Luxembourg B 127.840.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022029/9.

(110025173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Colp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4480 Belvaux, 62A, Chemin Rouge.

R.C.S. Luxembourg B 141.893.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022038/9.

(110025163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

AI Global Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.379.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 février 2011:

- Mme Stephanie Becker, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme Rachel Aguirre, avec effet au 8 février 2011.

- Le mandat de Mme Stephanie Becker prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2011.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2011022022/17.

(110025723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Colp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4480 Belvaux, 62A, Chemin Rouge.

R.C.S. Luxembourg B 141.893.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022039/9.

(110025170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Euro-Assur Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 33, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 87.704.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022052/9.

(110025162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Europrom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 80, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 39.248.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022053/9.

(110025158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Folco TOMASINI, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4684 Differdange, 8, rue Batty Weber.

R.C.S. Luxembourg B 20.147.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022054/9.

(110025119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Ulderich S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 103.175.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 11 février 2011

Messieurs DE BERNARDI Alexis, DONATI Régis, VEGAS-PIERONI Louis sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur KARA Mohammed est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

ULDERICH S.A.

Régi DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2011021994/17.

(110026302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

VGSSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 144.485.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 25 octobre 2010

Le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 3, rue des Bains, L - 1212 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L - 1130 Luxembourg avec effet au 25 octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022000/11.

(110026123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Via Santé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 76.609.

—
Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011022001/12.

(110026575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Kannergaart Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3770 Tetange, 62, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 139.396.

—
Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011022063/10.

(110025769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

L.V.F. s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5555 Remich, 1, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 143.130.

—
Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011022065/10.

(110025721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Maison Bintz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 49, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 81.454.

—
Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011022068/10.

(110025772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Jumbio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9221 Diekirch, 173, rue Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 124.207.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022061/9.

(110025051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Kabalux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 116, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.966.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022062/9.

(110025054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Langehegermann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3899 Foetz, 86, rue Théodore de Wacquant.

R.C.S. Luxembourg B 91.857.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022066/9.

(110025065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Luxtech Computersystems S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 35-41, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 110.619.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022067/9.

(110025069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Shamil Real Estate Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.

R.C.S. Luxembourg B 135.337.

Par résolution unanime des actionnaires du 20 janvier 2011 il a été pris acte de la démission comme administrateur de Monsieur Ziad Rawashdeh, A été élu administrateur jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de 2011 statuant sur les comptes de l'exercice 2010:

- Monsieur Syed Ibadur Rehman CHISHTI, demeurant à Manama (Bahrein), Flat n° 110, Building n° 929, Road n° 3620, Area n°436.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Pour Shamil Real Estate Investment SA.

Par mandat

Lucy DUPONG

Référence de publication: 2011021938/17.

(110026674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Serru-Sani S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8355 Garnich, 34, rue de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 35.925.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022083/9.

(110025112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Ytter Design, Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 219-221, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 38.874.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022092/9.

(110025134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

MK Architectes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 18A, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 142.581.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022071/9.

(110025073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Ottodana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4069 Esch-sur-Alzette, 15, rue Dr. Emile Colling.

R.C.S. Luxembourg B 140.536.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022078/9.

(110025111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

A.C.M. Wood Chemicals Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 50.298.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 25 novembre 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme A.C.M. WOOD CHEMICALS HOLDINGS S.A., dont le siège social à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, a été dénoncé en date du 1^{er} août 2003.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Alain NORTH

Le liquidateur

Référence de publication: 2011022094/17.

(110026377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

A + T architecture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 13, rue Kalchesbrück.

R.C.S. Luxembourg B 93.488.

Le bilan rectifié au 31.12.2008, qui remplace le bilan au 31.12.2008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 08/04/2010 sous la référence (L100048767.04).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Février 2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011022093/14.

(110026182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Advent Aircom Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 397.325,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 110.481.

Les comptes annuels de la Société pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011022095/14.

(110026086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

TCC Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 135.531.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011021983/14.

(110026260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 88.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011022098/11.

(110026072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

The European Asset Value Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 48.528.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration qui s'est tenue à Paris le 19 novembre 2010 a décidé de nommer Monsieur Eric Royen à la fonction d'administrateur (1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) en remplacement de Monsieur Jerry Hilger avec effet rétroactif au 2 novembre 2010.

The European Asset Value Fund

Référence de publication: 2011021972/12.

(110026608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Titan (Germany) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.355.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61195 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011021974/10.

(110026489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Trilon (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 100.461.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61199 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011021976/10.

(110026446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Viable Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 80.878.

Il résulte d'une lettre datée du 10 août 2010 que mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 08 février 2011.

Référence de publication: 2011022003/11.

(110026068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Syncom Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 76.029.

Le siège social de la société est transféré au 3 rue des Bains L-1212 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011021970/10.

(110026065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Vaunage Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 37, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 149.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2011.

Référence de publication: 2011021995/10.

(110026102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Viala S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 124.693.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011021996/12.

(110026233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Wetra Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 63, Zone d'Activités Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 53.288.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Stéphane Paché.

Référence de publication: 2011022006/10.

(110025997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Beach Group SLF, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 110.563.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011022026/11.

(110025078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

ADF Comptabilité S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 78.129.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011022099/10.

(110025938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Project Bird GP ULC SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 163.806.303,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.920.

L'actionnariat de la Société a été modifié suite à une diminution de capital en date du 21 décembre 2009 par laquelle l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de diminuer le capital social de la Société d'un montant de EUR 34,155,014 (trente-quatre millions cent cinquante-cinq mille quatorze euro) pour le porter de son montant de EUR 163.806.303 (cent soixante-trois million huit cent six mille trois cent trois euro) à EUR 129,651,289 (cent vingt-neuf million six cent cinquante et un mille deux cent quatre-vingt-neuf euro) par l'annulation de 34,155,014 (trente-quatre millions cent cinquante-cinq mille quatorze) actions préférentielles série B, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes d'une telle catégorie.

A la suite de la diminution de capital décrite ci-dessus, l'actionnariat de la Société est le suivant:

Actionnaires	actions ordinaires	actions ordinaires	actions ordinaires	Actions préférentielles	Actions préférentielles
	A	B1	B2	série A	série B
Platinum Equity Capital Partners-A International II, L.P.	2 678 016	0	0	4 321 152	3,793,936
Platinum Equity Capital Partners-PF International II, L.P.	2 738 429	0	0	4 418 633	3,879,524
Platinum Equity Capital Partners International II, L.P.	16 900 354	0	0	27 269 816	23,942,679
Platinum Bird Principals International, L.P.	5 579 200	0	0	9 002 400	7,904,035
Stichting Administratiekantoor Bird DR I	0	1 532 000	360 000	0	0
Stichting Administratiekantoor Bird DR II	3 804 000	0	0	6 138 000	5,389,114
Project Bird GP ULC	1	0	0	0	0
TOTAL	31 700 000	1 532 000	360 000	51 150 001	44,909,288

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2009

Référence de publication: 2011005964/35.

(110005846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Paneton Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 51.290.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions prises le 30 décembre 2010 par l'Actionnaire unique de la société PANETON HOLDING S.A., en liquidation, que

1. la liquidation de la société a été clôturée

2. les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposées au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Jean-Paul FRANK

Liquidateur

Référence de publication: 2011005946/18.

(110006367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.